



Nations Unies

Rapport du Comité de l'information

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 21 (A/50/21)

Rapport du Comité de l'information

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 21 (A/50/21)



Nations Unies · New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 10	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	11 - 20	4
A. Ouverture de la session	11	4
B. Élection du bureau	12	4
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	13 - 15	4
D. Observateurs	16 - 17	5
E. Questions diverses	18 - 20	5
III. DÉBAT GÉNÉRAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND . . .	21 - 51	6
IV. ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU RAPPORT QUI SERA PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LORS DE SA CINQUANTIÈME SESSION	52 - 53	16

ANNEXES

I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la dix-septième session		22
II. Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information à l'ouverture de la dix-septième session du Comité de l'information		24
III. Note sur les stratégies de diffusion d'informations concernant les opérations de maintien de la paix et autres opérations sur le terrain		44

I. INTRODUCTION

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priaît le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priaît le Comité et le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

3. De sa trente-sixième à sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité, approuvé ses rapports² et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182 (voir résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162, 43/60, 44/50, 45/76, 46/73 B, 47/73 B et 48/44 B). À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité³ et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 49/38 A et B). Elle a en outre prié le Comité de lui rendre compte à sa cinquantième session.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, le Népal.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

² Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21).

³ Ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21).

10. Le Comité de l'information se compose des États Membres suivants :

Afrique du Sud	France	Philippines
Algérie	Gabon	Pologne
Allemagne	Ghana	Portugal
Argentine	Grèce	République arabe syrienne
Bangladesh	Guatemala	République de Corée
Bélarus	Guinée	République tchèque
Belgique	Guyana	République-Unie de Tanzanie
Belize	Hongrie	Roumanie
Bénin	Inde	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Brésil	Indonésie	Sénégal
Bulgarie	Iran (République islamique d')	Singapour
Burkina Faso	Irlande	Slovaquie
Burundi	Israël	Somalie
Chili	Italie	Soudan
Chine	Jamaïque	Sri Lanka
Chypre	Japon	Togo
Colombie	Jordanie	Trinité-et-Tobago
Congo	Kazakstan	Tunisie
Costa Rica	Kenya	Turquie
Côte d'Ivoire	Liban	Ukraine
Croatie	Malte	Uruguay
Cuba	Maroc	Venezuela
Danemark	Mexique	Viet Nam
Égypte	Mongolie	Yémen
El Salvador	Népal	Yougoslavie
Équateur	Niger	Zaïre
Espagne	Nigéria	Zimbabwe
États-Unis d'Amérique	Pakistan	
Éthiopie	Pays-Bas	
Fédération de Russie	Pérou	
Finlande		

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

11. La session d'organisation de la dix-septième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 1er mai 1995. En l'absence du Président sortant, la session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général à l'information, au nom du Secrétaire général. Les membres du Bureau ont été élus, à l'exception du rapporteur, dont l'élection a été reportée à la deuxième séance. Le Président et le Sous-Secrétaire général à l'information ont fait des déclarations (voir annexes I et II).

B. Élection du bureau

12. Conformément au principe de la rotation géographique, le Comité a élu les membres ci-après pour la période 1995-1996 :

Président : M. Ivan V. Maximov (Bulgarie)

Vice-Présidents : M. Alejandro H. Nieto (Argentine)
M. Minhaj Barna (Pakistan)
M. José Alberto de Sousa (Portugal)

Rapporteur : M. Fateh Zeghib (Algérie)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

13. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté, sans opposition, l'ordre du jour et le programme de travail suivants (A/AC.198/1995/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information.
6. Débat général et examen des questions de fond :
 - a) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
 - b) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;
 - c) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et

fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

7. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

14. Le Comité a tenu les séances de fond de sa dix-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 1er au 12 mai 1995.

15. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général sur l'allocation des ressources du budget ordinaires de l'ONU aux centres d'information des Nations Unies en 1994 (A/AC.198/1995/2) et sur l'examen des publications du Département de l'information (A/AC.198/1995/3).

D. Observateurs

16. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Antigua-et-Barbuda, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Érythrée, Géorgie, Haïti, Jamahiriya arabe libyenne, Kirghizistan, Madagascar, Panama, République populaire démocratique de Corée, Suède et Suriname. Les représentants du Saint-Siège et de la Suisse ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

17. Des représentants de l'UNESCO, de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA) et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) ont aussi participé à la session.

E. Questions diverses

18. Le Comité a décidé de mener de nouvelles consultations officieuses par l'intermédiaire du bureau, des porte-parole des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine.

19. Le Président a informé le Comité que la République populaire démocratique de Corée avait demandé à devenir membre du Comité.

20. Comme suite à la résolution 49/133 B de l'Assemblée générale du 31 mars 1995, le Bureau élargi a porté à l'attention du Comité un document présentant un examen de la politique du Secrétariat concernant la diffusion d'informations sur les opérations de maintien de la paix (voir annexe III). Le Comité a pris note de cet examen et l'examinera plus avant à l'issue de sa dix-septième session, par l'intermédiaire du Bureau élargi.

III. DÉBAT GÉNÉRAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND

21. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les pays suivants, membres du Comité : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Danemark, Éthiopie, Fédération de Russie, France (au nom de l'Union européenne et des États associés d'Europe centrale et orientale), Guinée, Israël, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Jordanie, Liban, Népal, Pakistan, Pays-Bas (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Philippines (au nom du Groupe des 77), République arabe syrienne, République tchèque, Tunisie, Ukraine, Venezuela et Yémen. Des déclarations ont également été faites par les observateurs d'Haïti, du Kirghizistan et du Panama. À l'invitation du Comité, des représentants de l'UNESCO et de l'UNCA ont eux aussi pris la parole.

22. Évoquant les questions de fond dont le Comité était saisi, tous les orateurs ont relevé que l'information était un moyen dynamique de faire connaître le message de l'ONU – paix, démocratie et développement – à l'opinion publique mondiale. Ils se sont en outre dits convaincus que la communication était un outil important qui pouvait aider tous les peuples à réaliser leurs objectifs politiques, socio-économiques et culturels, les rassembler en les sensibilisant et en les motivant et façonner le monde de demain. L'information était à la fois le miroir de la réalité d'aujourd'hui et un puissant catalyseur pour le changement et le développement.

23. La plupart des orateurs ont estimé que l'esprit de consensus, qui avait régné et s'était même renforcé au cours des dernières années au sein du Comité, avait puissamment contribué à faire de ce comité une réelle force oeuvrant pour le changement et l'efficacité des politiques d'information de l'ONU. De l'avis d'un orateur, qui s'exprimait aussi au nom d'autres participants, le rôle actif du Bureau élargi avait amélioré les relations de travail entre les membres du Comité et le Département de l'information et avait contribué à la transparence du processus d'information. Aux yeux de la plupart des orateurs, cette interaction avait accru l'efficacité du Département depuis un an et demi et, avec le Sous-Secrétaire général à l'information, le partenariat ne pourrait que se poursuivre et se renforcer encore.

24. Tous les orateurs ont souligné qu'il importait de célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, et ils ont solennellement rappelé le nombre sans précédent de journalistes qui avaient été tués dans l'exercice de leur profession l'année précédente, dont ils ont salué la mémoire, ainsi que de journalistes emprisonnés. Hommage a été rendu aux journalistes algériens victimes de terroristes intégristes. Une délégation a de nouveau évoqué la possibilité de l'élaboration d'un instrument juridique visant à protéger les journalistes, notamment ceux qui rendaient compte de situations de tension sociale et militaire. Elle a proposé qu'à titre de première mesure une protection juridique soit instituée au moyen d'une accréditation spéciale par l'ONU des journalistes qui couvriraient les opérations de maintien de la paix, ce qui permettrait à ceux-ci de se déplacer librement et contribuerait à leur assurer aide et protection. Toutes les délégations ont répété que la liberté de l'information était la pierre de touche de toutes les libertés fondamentales de la personne humaine, qu'elle devait être protégée à tout prix et qu'il fallait donc veiller à ce que, partout dans le monde, les journalistes ne puissent être brimés ou maltraités. Plusieurs délégations ont fait observer qu'en 1995, la Journée mondiale de la liberté de la presse avait pour thème "La presse pour la paix et la tolérance", ce qui était en harmonie avec la proclamation par

l'Assemblée générale de l'année 1995 Année des Nations Unies pour la tolérance. Un orateur a rappelé que le Secrétaire général avait déclaré que les médias internationaux avaient un rôle important à jouer dans la promotion de la tolérance en faisant connaître les injustices dont les groupes marginalisés étaient victimes dans le monde entier. Si beaucoup sont convenus qu'une presse libre était indispensable pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, d'autres ont fait observer que cette liberté devait aller de pair avec la responsabilité et le respect de l'intégrité et de la diversité culturelles.

25. Un certain nombre d'orateurs ont formulé des observations au sujet de la coopération professionnelle qui s'est instaurée entre l'UNESCO et le Département de l'information pour organiser les séminaires régionaux visant à promouvoir des médias pluralistes et divers qui se sont tenus à Windhoek en 1991, Almaty en 1992 et Santiago en mai 1994. Plusieurs orateurs ont estimé que ces séminaires avaient "fait date" dans le débat international sur la communication et beaucoup attendaient avec intérêt le séminaire pour la région arabe qui devait avoir lieu à Sana'a en janvier 1996. Un orateur a proposé que ces séminaires aient lieu tous les ans.

26. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste, équilibré et plus efficace. Ils ont également insisté sur la nécessité de procéder à des transferts de technologies des pays développés aux pays en développement et de remédier aux disparités et aux déséquilibres. Un certain nombre d'orateurs se sont dits convaincus que tous les pays devaient avoir accès à l'information mondiale de manière équilibrée et équitable. Plusieurs ont souligné qu'aujourd'hui les riches et les nantis monopolisaient l'attention des médias qui se désintéressaient des pauvres et des défavorisés. Comme l'a fait observer un représentant, les nouvelles du monde en développement relevaient souvent du sensationnel. Il a félicité les journalistes qui contribuaient à remédier à cette triste situation et à lutter contre l'effet néfaste des clichés colportés par la presse, qui pouvaient nuire à certaines sociétés. Pour plusieurs orateurs, la presse dite "libre" devait viser à l'objectivité en rendant compte des questions internationales de manière à ôter toute crédibilité aux demi-vérités et aux insinuations et à empêcher que les stéréotypes ne soient acceptés comme des réalités incontestées. De l'avis d'un certain nombre d'orateurs, il fallait veiller au transfert de la technologie des pays développés aux pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication, ce qui créerait un partenariat, l'objectif commun étant de partager les connaissances spécialisées et de faire circuler l'information dans les deux sens. Plusieurs orateurs ont relevé qu'il ne servait pas à grand chose de transmettre électroniquement des matériels de l'ONU en l'absence des infrastructures nécessaires pour y avoir accès. Ils ont souligné qu'il fallait créer des infrastructures de l'information et de la communication dans les pays en développement pour aider ceux-ci à faire réellement partie du "village mondial". À cet égard, les orateurs ont exprimé leur appui au Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO.

27. Une délégation a dénoncé les violations de plus en plus graves commises à l'encontre de la souveraineté de son pays, indiquant que des émissions de radio et de télévision étaient diffusées dans son pays à partir d'un autre État Membre, ce qui était contraire aux normes internationales.

28. Tous les orateurs ont soutenu énergiquement le travail et les activités du Département de l'information et hautement apprécié le discours liminaire du Sous-Secrétaire général et les rapports que le Secrétaire général avait

présentés au Comité. La majorité des orateurs ont souligné les approches novatrices du Département de l'information, le renforcement du professionnalisme en son sein et le rôle pionnier qu'il avait joué au Secrétariat pour ce qui est de la diffusion électronique de l'information. Beaucoup ont salué le nouvel esprit de partenariat, de coopération et de transparence qui régnait dans le Département sous la direction du Sous-Secrétaire général, lequel avait permis de renforcer les liens avec les États Membres et divers médias, les institutions éducatives et les organisations non gouvernementales. Une délégation a fait observer qu'en moins de deux ans, le Sous-Secrétaire général avait rétabli un climat de confiance dans le Département, ce qui était hautement apprécié. Tout en reconnaissant la complexité de la tâche du Département en tant que centre de coordination des activités d'information de l'Organisation, un représentant, au nom d'autres participants, s'est félicité qu'au cours des 12 derniers mois le Département ait plus que jamais fonctionné comme partie intégrante d'une stratégie bien définie de l'ONU en matière d'information. Un orateur a fait observer que les efforts et les résultats obtenus par l'ONU dans les domaines du développement social, du maintien de la paix, de l'autodétermination et des droits de l'homme seraient méconnus et privés d'une partie de leur sens sans l'excellent travail du Département.

29. Pour un autre orateur, la direction du Département était à la fois dynamique et orientée vers l'action. On s'est accordé à reconnaître que le Département avait un rôle particulièrement important à jouer dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation, vu le vif intérêt que le public y portait. Il devait donc plus que jamais projeter une image unifiée et positive de l'ONU et en faire connaître les succès aussi largement que possible. De l'avis de plusieurs orateurs, les messages vidéo "La minute de l'ONU", qui portaient sur l'histoire de l'Organisation, étaient particulièrement utiles à cet égard. Un orateur a observé que le Département devait faire davantage pour commémorer la réunion historique de San Francisco, qui avait marqué la fin d'une guerre terrible, la défaite du fascisme et le début d'une ère de paix. Une intervenante a déclaré que son gouvernement proposait, au titre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU, l'observation d'une "Semaine mondiale de la paix" commençant le 24 octobre 1995 en vue de parvenir à un cessez-le-feu ou à une trêve universelle. L'Assemblée générale serait saisie de cette proposition à sa quarante-neuvième session ordinaire. De nombreuses délégations ont souligné que le Département devait absolument continuer à restructurer et réorienter ses ressources face à l'évolution des priorités de l'information. Bien des participants ont reconnu que ce processus était en cours, tandis que d'autres ont fait valoir qu'on pouvait toujours faire plus. Un orateur, qui représentait aussi un groupe important, a relevé que le souci du coût-efficacité ne devait pas faire oublier les souhaits de la majorité des États Membres. Le Département devait bénéficier des crédits voulus pour s'acquitter de ses fonctions. Plusieurs orateurs ont appuyé ces vues, une délégation soutenant, par exemple, que si telle ou telle publication s'avérait nécessaire, il fallait la produire quel qu'en soit le coût, afin de rester fidèle aux buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

30. Pour un autre orateur, le Département devait conduire la lutte menée au niveau mondial pour que l'information et la technologie de l'information restent des "instruments au service d'une cause". Il a exprimé l'espoir que le Département aiderait les organismes des Nations Unies en veillant à ce qu'il ne soit pas fait mauvais usage des possibilités actuelles d'accès électronique et à ce que le public ne soit pas submergé sous une montagne de papiers ou de signaux électroniques. Un orateur, s'exprimant lui aussi au nom d'un groupe important,

a de nouveau remercié le Secrétaire général de l'attention qu'il avait portée au travail d'information au sein du système.

31. Un représentant a indiqué que le Département, au nom de l'Organisation, ne devait pas avoir peur de suivre des chemins novateurs et audacieux en matière d'information et il a même rappelé la suggestion faite par sa délégation au cours de la précédente session de l'Assemblée générale, à savoir que le Secrétaire général pourrait envisager de participer à de grandes émissions-débat afin de faire connaître l'Organisation un nouveau public. Plusieurs orateurs ont souligné combien il était important que le Département diffuse le message de l'ONU auprès des jeunes et, à cet égard, ils ont mis l'accent sur le partenariat qui devait s'instaurer avec les universités et autres institutions éducatives. Ce rôle pédagogique du Département a été mis en lumière par un représentant, qui était convaincu de l'importance de l'éducation pour la paix et a proposé que des programmes soient conçus à cette fin. À son avis, le Département devrait promouvoir un programme d'éducation pour la paix qui viserait à élargir la notion de valeurs humaines au-delà d'identités spécifiques, ainsi qu'à faire reconnaître, apprécier et respecter la diversité d'une part, et à faire comprendre l'origine commune de l'homme et des valeurs humaines, d'autre part. On a également évoqué la question de la formation de journalistes par le Département, laquelle pourrait contribuer à éduquer pour la paix et à neutraliser l'action des médias qui diffusent des messages de haine et de xénophobie.

32. La plupart des orateurs se sont félicités de ce que le Département étende ses activités multimédias à la diffusion de l'information, y compris sur Internet et d'autres réseaux électroniques. À leurs yeux, cette innovation était peut-être l'activité la plus dynamique qu'il ait entreprise récemment et elle avait considérablement augmenté ses possibilités d'atteindre et de sensibiliser un vaste public dans le monde entier. Certains représentants ont souligné les résultats concrets et positifs de l'action menée par le Département pour perfectionner ses moyens et utiliser des technologies plus sophistiquées, mentionnant expressément qu'il leur était plus facile d'accéder aux matériels que renfermait la Bibliothèque Dag Hammarskjöld grâce aux réseaux électroniques, ainsi qu'aux informations et activités de l'ONU par téléphone, via le bulletin d'affichage électronique. Appuyant cette politique de renforcement de la présence de l'ONU sur les autoroutes de l'information, un orateur, au nom d'un certain nombre de participants, a déclaré que les fonds nécessaires devaient être alloués au Département pour qu'il puisse être au fait des techniques modernes de l'information, si nécessaire en réaffectant des crédits, notamment dans les domaines de la radio et de la télévision. D'autres ont été aussi d'avis que des dépenses supplémentaires s'avéreraient de bons investissements et ne pourraient qu'améliorer la communication avec le monde extérieur.

33. Rappelant le lien intime unissant la paix et le développement, un certain nombre d'orateurs ont indiqué que le supplément du Secrétaire général à ses Agenda pour la paix et Agenda pour le développement était une importante priorité de l'Organisation en matière d'information. Plusieurs orateurs ont fait observer que les ressources que le Département ne consacrait plus à des activités d'information pour lutter contre l'apartheid pourraient être réaffectées au développement économique et social et à la démocratie en Afrique en général, et en Afrique australe en particulier. Certaines délégations ont énergiquement appuyé la proclamation d'une Semaine mondiale pour la paix et ont invité instamment les délégations à coparrainer une proposition qui était présentée à cette fin. En revanche, un certain nombre de délégations ont noté que l'ONU était certes appelée à jouer un rôle accru dans le domaine de la paix

et de la sécurité internationales mais qu'il était tout aussi important que le Département fasse connaître les activités de l'Organisation en matière de développement durable. Un orateur a été d'avis que les efforts devaient être intensifiés dans ce domaine.

34. Tous les orateurs ont souligné le rôle important que les programmes et activités d'information du Département pouvaient jouer en contribuant au succès des nombreuses missions de maintien de la paix de l'Organisation. Ils ont fait observer qu'une campagne d'information intégrée et menée en temps voulu pourrait aider à instaurer un climat favorable, et dans les pays qui fournissent des contingents et dans ceux où les missions sont déployées, et qu'il fallait donc augmenter les fonds alloués à cette fin. De nombreux orateurs représentant tous les groupes d'États Membres ont donc estimé que le Département devait jouer un rôle accru à l'appui des missions de maintien de la paix et autres missions politiques des Nations Unies, ce qui signifiait qu'un élément information devait être introduit dans chaque mission dès le début de manière que le Département soit représenté dans les premières missions de planification. À ce propos, il était important que ce dernier et les autres départements concernés, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Département des affaires humanitaires, renforcent leur coopération et coordonnent plus étroitement leur action. Un orateur, représentant un pays qui fournit des contingents depuis longtemps, a demandé que le Département participe davantage à la mise au point de campagnes d'information pour ces missions afin de mieux éclairer l'opinion publique quant à ce que l'ONU pouvait et ne pouvait pas faire dans le cadre de telle ou telle opération. Un autre représentant a été d'avis que dans la mesure où les opérations de maintien de la paix ne permettaient pas toujours d'arriver immédiatement à des solutions politiques, il était indispensable de bien faire connaître au public le mandat exact de chaque mission, pour éviter toute ambiguïté.

35. Une délégation, parlant au nom d'un groupe important, et un certain nombre d'autres intervenants ont mis en relief les avantages particuliers que présentait l'utilisation de la radio des Nations Unies, qui pouvait beaucoup contribuer à l'efficacité des opérations des Nations Unies et constituer une importante mesure de confiance. Un autre représentant a dit que son groupe n'arrivait pas à comprendre comment l'utilisation de la radio par les Nations Unies pouvait être perçue comme une menace par certains pays et il a donc demandé que les gouvernements apportent tous les concours possibles dans les cas où une opération de maintien de la paix installait un système de radiodiffusion. De l'avis d'un intervenant, une telle capacité était indispensable pour renforcer les opérations de maintien de la paix et les activités humanitaires.

36. Deux délégations ont demandé expressément que le Département, conformément à la résolution 38/82 B de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1983, élabore pour la région des Caraïbes des émissions de radio spéciales en créole et en français, qui seraient particulièrement utiles pour les populations locales qu'elles aideraient à mieux comprendre les objectifs de la Mission des Nations Unies en Haïti. Une délégation a félicité le Département en général pour l'efficacité, la productivité et l'excellence dont avait fait preuve, cette année encore, le Groupe des programmes radio destinés aux Caraïbes. Sur la question générale des avantages de la radio, un intervenant a évoqué l'importance qu'elle revêtait pour des millions de personnes de par le monde et a demandé qu'un plus grand nombre de fréquences et davantage de temps d'antenne soient attribués aux émissions dans certaines des langues régionales de son pays, l'ourdou par exemple.

37. Tous les intervenants ont appuyé le cycle de conférences internationales sur les questions économiques et sociales adopté par l'Organisation et ont vivement apprécié le rôle louable que jouait le Département en diffusant largement dans le monde entier les textes issus de ces conférences. Dans cet ordre d'idées, un représentant a déclaré que les dossiers destinés à la presse étaient particulièrement utiles. Un certain nombre de délégations ont mentionné spécialement le Sommet mondial pour le développement social comme exemple remarquable des campagnes d'information menées récemment avec succès par le Département. Notant que 2 900 journalistes avaient été accrédités auprès du Sommet, un intervenant a déclaré que la couverture médiatique de cette conférence avait été la plus importante dont aient bénéficié les activités de l'Organisation dans les secteurs économique et social, ce qui montrait que l'ONU jouait un rôle majeur dans le domaine de l'information sur le développement durable et le développement humain. Beaucoup de délégations ont exprimé leur gratitude pour les préparatifs effectués en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, qui se tiendrait à Beijing en septembre 1995, et un représentant a dit que la coopération fructueuse qui s'était établie à ce sujet entre son pays et le Département contribuerait sans aucun doute au succès de la Conférence. Il importait, selon un intervenant, que le Département continue à évaluer le contenu de ses campagnes d'information, en examinant de très près ce qui était publié et dans quel but. Une délégation a fait l'éloge du programme de publications du Département sur les questions relatives au développement durable.

38. Plusieurs représentants ont exprimé l'opinion que le soutien au processus de paix au Moyen-Orient et l'assistance au peuple palestinien restaient l'une des priorités de l'ONU et ont appuyé les activités d'information que menait actuellement le Département dans ce domaine. Un intervenant a estimé qu'il fallait organiser des missions documentaires dans cette région à l'intention de la presse. Plusieurs ont aussi mentionné expressément le séminaire sur l'assistance au peuple palestinien en matière de développement des médias, organisé à Madrid par le Département au début de cette année. Plusieurs intervenants ont rendu hommage à l'action inlassable du Département qui avait contribué à la disparition du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

39. Plusieurs délégations ont évoqué le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, en 1996, et demandé que le Département élabore et exécute un programme d'activités pour commémorer cette tragédie. À ce propos, une délégation a remercié le Sous-Secrétaire général pour l'initiative qu'il avait prise de nommer un coordonnateur spécial chargé de diffuser des informations en prévision du dixième anniversaire de cette catastrophe.

40. Une délégation s'est félicitée du fait que le Comité des publications était parvenu à relancer le programme de publications du Département. Beaucoup d'intervenants ont parlé en termes élogieux des publications du Département qui, estimaient-ils, aidaient à donner une image positive de l'Organisation, et ont insisté sur le fait qu'elles devaient être rentables, revêtir un caractère d'actualité et correspondre à un besoin réel. Plusieurs d'entre eux ont souligné l'utilité de la nouvelle publication du Département, Development Update. Plusieurs délégations ont demandé instamment que la publication du Forum du développement reprenne au plus tôt. Une autre a dit qu'il serait utile que Development Business et d'autres publications sur les questions économiques et sociales soient largement distribuées aux bibliothèques dans le monde entier. Un autre intervenant a félicité les collaborateurs d'Afrique : Relance, publication de qualité sur le plan de la rédaction et du contenu. Un

intervenants, évoquant cette publication et d'autres publications en série, Chronique de l'ONU et l'Annuaire des Nations Unies, a souhaité que les principales publications en série paraissent également en français. Plusieurs intervenants ont demandé que le Département publie davantage de documents en russe, langue qui était importante non seulement pour la Russie mais pour les pays de la Communauté d'États indépendants.

41. Plusieurs délégations ont fait l'éloge de la série de Livres bleus, lancée récemment, qui constituait un instrument précieux pour un vaste public d'universitaires, de chercheurs et de journalistes, et un intervenant a dit que ces livres étaient indispensables à tous ceux qui souhaitaient disposer d'une évaluation sérieuse des activités de l'ONU. Dans cet ordre d'idées, le même représentant a encouragé le Département à mettre à profit la demande d'ouvrages de recherche de ce type pour en promouvoir la vente afin d'accroître les recettes de l'Organisation. Quant à la parution et au choix des sujets, il a estimé que cette série devait traiter de questions à propos desquelles l'ONU avait récemment mené à bien une phase importante de son action et dont la communauté des personnes qui suivent de près l'activité de l'ONU s'apprêtait juste à entreprendre l'étude.

42. Une délégation, parlant au nom d'un groupe important, a constaté avec plaisir que la qualité des communiqués de presse s'était améliorée et qu'ils étaient publiés plus promptement dans les deux langues de travail. Un intervenant a dit qu'il souhaitait vivement disposer de communiqués de presse en espagnol, mais se rendait compte que cette proposition avait des incidences budgétaires.

43. Sur la question des relations avec les médias, plusieurs intervenants ont rendu hommage au Bureau du porte-parole du Secrétaire général pour le rôle important qu'il jouait de jour en jour. L'observateur de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU a déclaré que les relations entre son groupe et les hauts fonctionnaires du Département s'étaient considérablement améliorées et que ces derniers s'étaient évertués, dans les limites autorisées, à être accessibles et à discuter des problèmes qui se posaient. Des divergences subsistaient certes, mais l'on s'efforçait sérieusement de rapprocher les points de vue. Il a demandé que des mesures concrètes soient prises à cet effet (réunions périodiques avec les représentants de l'Association, amélioration de l'accès et de la transparence, possibilité pour la presse de disposer plus largement de la base de documents informatisée de l'ONU, accroissement de la représentation de la presse au Siège, et modernisation des locaux mis à la disposition des journalistes accrédités. Plusieurs intervenants ont indiqué que la participation de l'Association en qualité d'observateur à la session en cours était importante.

44. Une délégation, s'exprimant au nom de plusieurs autres, a demandé instamment que le Département prête une attention particulière aux besoins de l'Association. Certaines délégations ont appuyé la demande présentée par l'Association, qui souhaitait que ses membres accrédités puissent avoir accès à toutes les salles de conférence, y compris la salle de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité, pour couvrir directement les séances publiques de ces organes. Elles estimaient qu'une telle mesure aurait l'effet recherché : accroître la transparence du système des Nations Unies. En revanche, un représentant s'est ému d'observations déplacées faites par l'observateur de l'Association, qui constituaient, selon lui, une ingérence dans les affaires intérieures d'un État Membre.

45. Tous les intervenants se sont félicités que le Département ait renforcé le rôle des centres d'information des Nations Unies, ce qui rehaussait considérablement les activités d'information de l'ONU dans le monde et contribuait à donner une image positive de l'Organisation. Ils ont fait ressortir l'importance des centres d'information, qui étaient les principaux organes de liaison entre l'ONU et les États Membres. Un intervenant a estimé que cet aspect était particulièrement important s'agissant des États nouvellement indépendants et des États en transition. Plusieurs intervenants ont noté que les centres d'information jouaient un rôle essentiel et utile, particulièrement dans les pays en développement où, en raison de l'insuffisance des ressources, les médias n'avaient qu'un accès limité à l'information. Un représentant a fait observer qu'au cours de l'année écoulée, le réseau de centres avait permis de connaître le retentissement qu'avaient eu, dans les régions, les activités de l'Organisation, en particulier le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence internationale sur la population et le développement. Il a noté également que des opuscules et des documents d'information avaient été traduits dans plusieurs langues locales, dont la bahasa indonesia.

46. Un grand nombre de délégations ont appuyé la politique d'intégration, au cas par cas, s'il y a lieu, en consultation avec le gouvernement du pays hôte et à condition que soit préservée l'autonomie fonctionnelle de l'élément information. Un intervenant a noté que ce processus n'avait pas affecté l'efficacité du fonctionnement des centres d'information intégrés. Un autre intervenant, parlant au nom de plusieurs autres, a dit que son groupe était satisfait de la façon dont les centres d'information des Nations Unies de certains pays avaient été intégrés. En revanche, un autre a déclaré que même si la décision d'intégrer certains centres présentait des avantages ou était fondée, il se pouvait aussi qu'elle crée de nouveaux problèmes concernant le fonctionnement de ces centres en tant qu'institutions effectives et indépendantes. Un intervenant a dit qu'avant d'entreprendre la mise en oeuvre de ce processus, il fallait procéder à des consultations avec le gouvernement du pays hôte ainsi qu'avec le Comité de l'information.

47. Un intervenant a souhaité qu'un élément information soit établi au bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Sofia et a dit qu'il comprenait les autres pays ayant des aspirations similaires. Un autre intervenant a exprimé l'espoir que le centre d'information des Nations Unies à Moscou continuerait à jouer un rôle actif sous son nouveau directeur, notamment s'agissant de la diffusion de l'information en russe. Un autre représentant a dit que sa délégation attendait toujours la nomination d'un directeur au centre d'information des Nations Unies à Beyrouth. Son gouvernement n'épargnerait aucun effort, en coopération avec le Département, pour rehausser le rôle de ce centre, afin de lui redonner l'importance qu'il avait autrefois dans le pays et dans la région. Une délégation a fait valoir que le Centre des Nations Unies à Dhaka était sans directeur depuis plusieurs années et elle a demandé au Département d'en nommer un dès que possible. Un autre intervenant a exprimé la gratitude de son pays pour la nomination d'un fonctionnaire de l'information au centre d'information des Nations Unies à Téhéran et la remise en activité de ce centre. Un autre comptait qu'un élément information serait ajouté prochainement au bureau des Nations Unies dans son pays, qui était l'une des plus jeunes démocraties de la communauté internationale. Un intervenant a demandé à nouveau qu'un centre d'information des Nations Unies soit ouvert à Port-au-Prince, et un autre a demandé à nouveau qu'un centre soit ouvert à Conakry. Un représentant a

demandé que le Département rétablisse le poste de directeur du centre implanté dans son pays, à titre de contribution dans le domaine de la diplomatie préventive.

48. Une intervenante a déclaré que l'Université pour la paix, implantée dans son pays, diffusait des informations sur l'activité de l'ONU, et un autre a dit que le Département, agissant en collaboration avec l'Université, devrait diffuser largement des informations faisant ressortir les progrès dans le domaine de la paix. Soulignant l'importance et le rôle décisif que jouent les centres d'information des Nations Unies, un représentant a jugé alarmant que les contributions des pays hôtes aux centres aient diminué régulièrement depuis le début des années 90, et a dit qu'il importait d'inverser cette tendance. On était en train de parachever un accord entre son pays et le Département, qui couvrirait le fondement juridique du centre des Nations Unies opérant dans la capitale et qui créerait des conditions plus favorables pour ses multiples activités, au financement desquelles le Gouvernement entendait participer. Plusieurs intervenants ont demandé instamment au Département de continuer à tout faire pour régler la question des déséquilibres dans l'affectation des fonds aux différents centres. Un intervenant espérait que le Département continuerait à s'efforcer réellement d'établir un certain équilibre en ce qui concerne le montant des ressources et les facilités qu'il allouait à ses centres régionaux de par le monde.

49. Plusieurs intervenants ont évoqué l'importance que revêtaient les liens du Département avec les organisations non gouvernementales, et ont fait ressortir l'importance de la conférence annuelle des ONG organisée par le Département. Un intervenant a proposé que celle-ci soit complétée par des conférences régionales. Un autre a mis en relief le vaste potentiel d'information que représentait le réseau des bibliothèques dépositaires. Son gouvernement avait coopéré l'année précédente avec le Département à un projet dans lequel un bibliothécaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld avait visité les 13 dépositaires de son pays afin de faire le point de leur exploitation. Une constatation importante s'était dégagée : pour pouvoir utiliser plus efficacement les documents de l'ONU, qui étaient souvent très spécialisés, le personnel des bibliothèques locales devait être mieux encadré par des bibliothécaires du Siège et recevoir d'eux une formation plus poussée. L'intervenant espérait que les conclusions auxquelles le projet avait abouti seraient utiles à d'autres bibliothèques dépositaires de par le monde. Il estimait à cet égard que les pays hôtes pouvaient apporter des concours très utiles, et il a demandé aux autres États Membres ayant des bibliothèques dépositaires d'étudier les moyens de faire un meilleur usage de cette précieuse ressource pour faire mieux connaître les activités de l'ONU au grand public.

50. Un certain nombre de délégations qui ont participé au débat se sont dites particulièrement intéressées et préoccupées à la fois par les visites guidées. Un intervenant, parlant au nom d'un groupe important, a souligné qu'il ne fallait pas interdire aux visiteurs de l'ONU l'accès à la salle du Conseil de sécurité ou à celle de l'Assemblée générale pour la simple raison que ces organes siégeaient. Plusieurs intervenants ont fait valoir que les visites guidées devaient être offertes dans la plus large gamme possible de langues, ce dont il fallait tenir compte lorsqu'on recrutait les guides. Un autre a abondé dans ce sens, déclarant que les visiteurs ne devaient se heurter qu'à un minimum de portes closes. Un intervenant a noté en particulier avec satisfaction que l'exposition sur le désarmement, dans le couloir du rez-de-chaussée du bâtiment des conférences, qui avait été inaccessible aux visiteurs pendant quelque temps, faisait de nouveau partie de la visite guidée depuis une date récente. Sa

délégation attachait une importance particulière à cette exposition, qui comprenait des articles d'Hiroshima et de Nagasaki, exprimant l'aspiration de tout être humain au désarmement nucléaire et à la paix mondiale. L'intervenant a remercié le Département de l'information et le Département de l'administration et de la gestion d'être arrivés à cet arrangement, et a dit que toutes autres mesures qui permettraient de rendre les visites guidées de l'ONU plus instructives et plus enrichissantes seraient les bienvenues.

51. En conclusion du débat général, le Sous-Secrétaire général à l'information a exprimé sa reconnaissance pour les aimables paroles d'encouragement qui lui avaient été adressées personnellement, ainsi qu'à ses collaborateurs. De tels progrès n'auraient pas pu être accomplis sans l'étroite collaboration et la confiance mutuelle qui s'étaient établies entre le Département et le Comité.

IV. ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU RAPPORT QUI SERA PRÉSENTÉ PAR LE
COMITÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LORS DE SA CINQUANTIÈME SESSION

52. À la 7e séance du Comité, le 12 mai 1995, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa dix-septième session. Des déclarations ont été faites par les représentants du Belize, du Bénin, du Burkina Faso, du Costa Rica, de Cuba, de la Fédération de Russie, de l'Inde, des Pays-Bas (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), des Philippines (au nom du Groupe des 77) et de la Roumanie, et par Haïti en tant qu'observateur. Le Comité a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le rapport, y compris les projets de résolution ci-après, tels qu'oralement modifiés.

Projet de résolution A

Information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁴,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, profondément préoccupés par les disparités existant entre pays développés et pays en développement et par leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, "un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu" :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21).

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement mènent entre eux comme avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment dans le domaine de la formation et celui de la diffusion de l'information;

e) S'efforcent, en complément de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, s'agissant notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettront aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;

iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁵ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait seconder les médias publics aussi bien que privés.

⁵ Voir UNESCO, Actes de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980, vol. I, Résolutions, sect. III.4, résolution 4/21.

Projet de résolution B

Politique et action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Réaffirmant le rôle essentiel qu'elle doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation de la politique et de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information,

Réaffirmant également que le Secrétaire général doit veiller à ce que l'action du Département de l'information du Secrétariat, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation, soit renforcée et améliorée, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale et des recommandations du Comité de l'information,

Prenant acte de tous les rapports que le Secrétaire général a présentés au Comité de l'information,

1. Accueille l'Afrique du Sud – maintenant qu'elle a institué un gouvernement uni, non racial et démocratique – le Belize, la Croatie, le Kazakstan et la République tchèque parmi les membres du Comité;
2. Décide de consolider le rôle du Comité de l'information, qui est son principal organe subsidiaire chargé de formuler des recommandations ayant trait aux travaux du Département de l'information du Secrétariat;
3. Prie le Secrétaire général, en ce qui concerne la politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, d'appliquer pleinement les recommandations figurant au paragraphe 2 de la résolution 48/44 B du 10 décembre 1993;
4. Prie le Secrétaire général, afin que le Département de l'information soit doté des moyens d'information effectifs nécessaires pour assurer la mise en place et le fonctionnement quotidien des antennes d'information des opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies, de faire en sorte qu'il soit associé à la planification des futures opérations grâce à des consultations et à la coordination avec les autres départements organiques du Secrétariat;
5. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les publications régulières et les publications les plus importantes du Département de l'information⁶ et demande instamment que le Département n'épargne aucun effort pour produire et distribuer en temps voulu ses publications les plus importantes, en particulier la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies et Afrique : Relance, en garantissant constamment l'indépendance de sa rédaction et l'exactitude de la documentation de façon que celle-ci fournisse des informations adéquates, objectives et équilibrées sur les questions dont s'occupe l'Organisation, en rapportant, le cas échéant, les opinions divergentes;

⁶ A/AC.198/1995/3.

6. Prie le Secrétaire général d'intensifier les efforts pour reprendre sans tarder la parution du Forum du développement ou faire paraître une autre publication à l'échelle du système répondant aux critères établis pour les nouvelles publications du Comité;

7. Prie la direction du Département de l'information de passer en revue les publications et les propositions de publication pour veiller à ce que chaque publication corresponde à un besoin déterminé, ne fasse pas double emploi avec d'autres publications, au sein ou à l'extérieur du système des Nations Unies, et soit rentable, et de rendre compte au Comité de l'information à sa dix-huitième session;

8. Réaffirme l'importance que les États Membres attachent à la fonction des centres d'information des Nations Unies, qui doivent faire véritablement connaître, dans toute son étendue, l'action de l'Organisation, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition;

9. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'expérience d'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement⁷ et invite le Secrétaire général à poursuivre l'opération d'intégration chaque fois que possible, au cas par cas, en tenant compte des vues du pays hôte, tout en veillant à ce que l'intégration ne nuise pas au fonctionnement et à l'autonomie des centres, et à rendre compte au Comité de l'information;

10. Réaffirme le rôle qui lui incombe quant à la création de nouveaux centres d'information des Nations Unies, et invite le Secrétaire général à présenter toutes les recommandations qu'il juge nécessaires au sujet de l'ouverture et de l'emplacement de ces centres;

11. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1994⁸ et lui demande de continuer à étudier les moyens d'assurer une répartition rationnelle et équitable des ressources disponibles entre tous les centres d'information et de rendre compte au Comité de l'information à sa dix-huitième session;

12. Se félicite des mesures prises par certains États Membres pour apporter un soutien financier et matériel aux centres d'information des Nations Unies se trouvant dans leur capitale;

13. Accueille avec satisfaction la conclusion des négociations menées pour créer une antenne d'information des Nations Unies à Varsovie;

14. Note les progrès réalisés par le Secrétaire général et les autorités allemandes en vue de créer, dans les limites des ressources dont dispose le Département de l'information, un centre d'information des Nations Unies à Bonn;

15. Prend note avec satisfaction des dispositions prises, ou en voie de l'être, par le Secrétaire général en vue de la remise en service ou du renforcement des centres d'information des Nations Unies à Bujumbura, Dar es-Salaam, Dhaka et Téhéran;

⁷ A/AC.198/1995/5.

⁸ A/AC.198/1995/2.

16. Se félicite du renforcement constant de la coopération entre le Département de l'information et l'Université pour la paix, au Costa Rica, en tant que centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ses produits d'information;

17. Prend note des demandes présentées par la Bulgarie, le Gabon, la Guinée, Haïti et la Slovaquie touchant la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

18. Est persuadée qu'il faut continuer à faire paraître, dans les deux langues de travail du Secrétariat, à savoir l'anglais et le français, les communiqués de presse, qui permettent de diffuser largement et rapidement des informations sur les activités de l'Organisation et se félicite que ces communiqués de presse soient de meilleure qualité et paraissent plus vite dans les deux langues de travail;

19. Encourage le Secrétaire général à explorer les moyens d'améliorer l'accès de la radio des Nations Unies aux stations de radiodiffusion du monde entier, sachant que la radio est l'un des médias les plus rentables dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle est un instrument important au service des activités des Nations Unies dans les domaines du développement et du maintien de la paix;

20. Sait gré au Département de l'information des efforts qu'il déploie pour mettre à profit les derniers progrès des techniques de l'information afin d'améliorer la diffusion de l'information relative à l'Organisation des Nations Unies, et encourage le Département à poursuivre dans cette voie;

21. Note le rôle important que le Département de l'information devra jouer pour satisfaire l'intérêt accru du public lié au cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, et prie le Département de favoriser dans toute la mesure du possible l'accès aux visites guidées du Siège de l'Organisation et de veiller à ce que les expositions présentées dans les lieux d'accès public restent aussi instructives, actualisées et pertinentes que possible;

22. Invite les États Membres qui le souhaitent à présenter au Secrétaire général, le 15 mars 1996, leurs observations et suggestions sur les moyens de favoriser le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication, en vue de tirer parti de ce qui a été fait récemment sur le plan international pour permettre à ces pays de se doter librement et en toute indépendance de leurs propres moyens d'information et de communication, et prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur la question au Comité de l'information à sa dix-huitième session;

23. Recommande, pour continuer de faciliter les contacts entre le Département de l'information et le Comité de l'information entre les sessions du Comité, que les membres du bureau du Comité et les représentants de chaque groupe régional, du Groupe des 77 et de la Chine, en consultation étroite avec les membres du Comité, se réunissent régulièrement avec des représentants du Département de l'information et aient avec eux des consultations périodiques;

24. Prend note de la demande du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine touchant l'organisation d'activités d'information à l'occasion du dixième anniversaire, en 1996, de la catastrophe de Tchernobyl, et invite le Département de l'information à continuer de coopérer avec les pays concernés,

ainsi qu'avec les organes et organisations compétents des Nations Unies, en vue d'organiser et de réaliser, dans les limites des ressources existantes, les activités de ce type jugées appropriées;

25. Prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa dix-huitième session, en 1996, et à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, en 1996, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

26. Décide que la session à venir du Comité de l'information durera 10 jours ouvrables au maximum et invite le bureau du Comité à examiner les moyens d'utiliser au mieux le temps ainsi imparti au Comité;

27. Prie le Comité de l'information de lui rendre compte à sa cinquante et unième session;

28. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Questions relatives à l'information".

53. À la même séance, le Comité a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Projet de décision

Élargissement de la composition du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

ANNEXE I

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la dix-septième session

C'est un grand bonheur pour moi d'avoir été élu à la présidence du Comité de l'information pour 1995 et 1996. Je tiens à remercier les membres du Comité de la confiance qu'ils me témoignent et de l'importante marque d'estime qu'ils confèrent par là-même à mon pays. Je n'épargnerai aucun effort pour assurer l'exécution du mandat du Comité et répondre à vos attentes. À cette fin, je me fierai à votre sagesse lors de nos débats.

Je saisis cette occasion pour remercier M. Salman Abbassy, du Pakistan, qui a été élu Président du Comité à la dernière session et M. Stanislaw Konik, de Pologne, qui, en sa qualité de Président par intérim, a dirigé les travaux du Comité pendant plus d'un an. M. Konik n'a pu se joindre à nous aujourd'hui et je tiens à lui exprimer, par l'intermédiaire de la délégation polonaise, nos meilleurs voeux de prompt rétablissement.

Nous nous devons de rendre hommage à ces deux éminents représentants qui, en favorisant un climat de coopération, ont contribué au maintien et à l'élargissement du consensus au sein du Comité qui traite de questions d'une grande importance pour les États Membres. Il s'agit là, à mon avis, d'un acquis important, en faveur duquel nous continuerons d'oeuvrer de concert avec la direction du Département de l'information, sous la conduite éclairée du Sous-Secrétaire général à l'information, notre ami M. Samir Sanbar.

Je tiens ici à vous assurer que j'ai l'intention de suivre la même voie et de continuer à encourager le travail d'équipe pour donner au Département le dynamisme nécessaire, de sorte qu'il puisse renforcer son rôle de coordination au sein du Secrétariat, en vue de l'exécution de ses tâches en matière d'information.

C'est avec un grand plaisir que je présente mes félicitations et souhaite une chaleureuse bienvenue aux délégations de l'Afrique du Sud, de Belize, de la Croatie, du Kazakstan et de la République tchèque, qui sont les nouveaux membres de notre comité. Sans aucun doute, l'autorité de notre comité et la diversité de sa composition seront encore renforcées par leur participation.

À un moment où l'ONU est confrontée à de nouvelles tâches et doit assumer des responsabilités majeures, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'information qui permet de mobiliser le soutien de l'opinion en sa faveur. Partout dans le monde, les gens considèrent l'ONU comme le dépositaire de l'espoir pour l'humanité et pour l'avenir. Au cours de l'année écoulée, le Département de l'information s'est efforcé de répondre à ces attentes d'une façon productive et efficace. Je tiens à souligner qu'il a mis au point une stratégie en matière d'information qui lui a, sans aucun doute, permis d'étendre son rayon d'action, tout en améliorant les conditions d'économie et d'efficacité.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/38 B, a prié le Secrétaire général de présenter au Comité plusieurs rapports, dont nous sommes maintenant saisis et qui reflètent les nouvelles orientations du Département. Le premier (A/AC.198/1995/2) fait apparaître un élargissement des publics atteints par les centres d'information des Nations Unies, donne des informations sur l'efficacité de leur fonctionnement et récapitule les dispositions prises par le Département

pour maintenir un réseau de centres efficace. Le second rapport (A/AC.198/1995/3) examine en détail les activités du Département en matière de publication et passe en revue ses publications périodiques et autres, mettant en lumière leurs objectifs et soulignant leur importance du fait qu'elles contribuent à faire connaître les réalisations de l'Organisation.

Comme le savent les éminentes délégations, au paragraphe 21 de sa résolution 49/38 B, l'Assemblée générale a invité "les États Membres qui le souhaitent à présenter au Secrétaire général, ..., leurs observations et suggestions sur les moyens de favoriser le développement des infrastructures des pays en développement en matière de communication". Il n'a été reçu qu'une seule communication en réponse à cette invitation. Le Représentant permanent de la République des Maldives auprès de l'ONU a présenté un certain nombre de suggestions invitant les organismes des Nations Unies à aider les pays en développement à renforcer leurs infrastructures de base dans ce domaine, notamment dans le secteur des télécommunications, en fournissant des moyens de formation et en mettant en place un système d'échange d'informations tant dans les pays en développement qu'entre eux.

La force de l'ONU dépend de sa capacité de communiquer et de convaincre. Je tiens à assurer la direction du Département de l'information que le Comité est résolu à continuer de lui fournir les conseils et les moyens nécessaires au succès de ses travaux. Je compte sur un échange de vues constructif au cours des deux brèves semaines dont nous disposerons. Avec votre appui et grâce à votre dévouement, je suis convaincu que nous serons en mesure d'affermir encore notre consensus sur les importantes questions dont nous sommes saisis et d'élaborer des recommandations concrètes, raisonnables et pragmatiques.

ANNEXE II

Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information à l'ouverture de la dix-septième session du Comité de l'information

I

C'est véritablement un honneur et un plaisir pour moi que d'être ici avec vous au moment où s'ouvre la dix-septième session du Comité de l'information. Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres distingués du Bureau, à l'occasion de votre élection et, au nom de mon département, de vous souhaiter une session très fructueuse. Permettez-moi également de souhaiter cordialement la bienvenue aux délégations bélizienne, croate, kazake, sud-africaine et tchèque, qui prennent place parmi les membres du Comité et dont la contribution se révélera sans aucun doute inestimable. Croyez bien – et je m'adresse ici non seulement au Bureau mais à tous les membres du Comité – que mon personnel et moi-même n'épargnerons aucun effort pour vous aider dans vos délibérations. Collaborant étroitement avec vous en ma présente qualité depuis plus d'un an, je suis convaincu que cette session imprimera un élan nouveau aux activités du Département, ou plutôt de votre département, s'agissant de répondre aux besoins de l'Organisation en matière d'information à l'aube de son deuxième demi-siècle.

La présente session coïncide avec la Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai. Nous sommes foncièrement attachés au principe de la liberté de l'information, dans lequel nous voyons la pierre angulaire de toutes les libertés que l'ONU tient pour fondamentales. Je voudrais donc, au nom de mon département, remercier les journalistes du monde entier qui, tous les jours, risquent leur vie pour nous parler de ces questions importantes que sont la paix, la démocratie et le développement. Comment ne pas reconnaître en effet le rôle fondamental que jouent des médias pluralistes dans l'édification d'une démocratie? Le Département de l'information continue de manifester son attachement à cette cause dans une série de séminaires régionaux qu'il organise en collaboration avec l'UNESCO. Après avoir tenu des séminaires à Windhoek, Almaty et Santiago, nous en prévoyons un à Sana'a au début de 1996. Nous, les fonctionnaires du système des Nations Unies, et en particulier ceux qui, parmi nous, ont affaire aux médias, nous devons continuer à collaborer, au cours de cette session et chaque fois que l'occasion nous en sera donnée, en vue de réaffirmer notre attachement à ces droits fondamentaux que sont la liberté de pensée et d'expression et la liberté de la presse au service de l'humanité et de son bien-être.

L'Organisation a organisé une série de conférences mondiales afin de promouvoir un consensus nouveau sur les valeurs fondamentales du développement humain. Comme le Secrétaire général l'a souligné lors du récent Sommet pour le développement social, "en élevant la question sociale au rang de priorité universelle, nous entendons prendre en charge le devenir collectif de la société internationale et manifester à nouveau notre attachement résolu à un idéal de solidarité mondiale". En outre, comme il l'a déclaré lors du Freedom Forum qui s'est tenu à l'université Columbia, "Si nos vies sont dominées par les événements, l'avenir, lui, sera peut-être bien davantage modelé par des courants de pensée". Jamais l'information n'a été plus essentielle au bon fonctionnement de l'Organisation; jamais notre capacité de diffuser des informations relatives aux travaux et aux succès des Nations Unies n'a été aussi cruciale; jamais la nécessité de susciter dans l'opinion publique une attitude favorable à l'ONU n'a

été plus impérieuse. Le message de l'Organisation des Nations Unies doit être diffusé aux quatre coins du monde. C'est une tâche très lourde qui ne pourra être menée à bien que si tous, nous conjugons nos efforts. Les technologies de communication modernes nous offrent des possibilités sans précédent tout en constituant un défi majeur. Comment utiliser au mieux les ressources limitées dont nous disposons pour maîtriser ces technologies et atteindre de vastes nouveaux publics?

N'hésitons pas à répéter que, sous l'influence des événements de ces dernières années, les affaires internationales ont pris un cours nouveau. Le Secrétaire général a brièvement exposé, dans l'"Agenda pour la paix" et dans son supplément, ainsi que dans "Agenda pour le développement", la façon dont l'Organisation s'était adaptée à ces changements. Dans le domaine de l'information, nos efforts s'inspirent des priorités définies dans ces documents ou, pour reprendre les termes du Secrétaire général, "ils sont autant de contributions au débat sur la paix, le développement et la démocratie".

Depuis 18 mois, le Département de l'information a pris de nouvelles initiatives et mis à l'essai de nouvelles méthodes de travail. Dans tous les cas, nous avons surtout obéi à des considérations de coût-efficacité, conformément à l'engagement mutuel que nous avons pris, nous les fonctionnaires du Département et vous, les représentants des États Membres, en particulier les membres du Comité de l'information. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que nos efforts commencent à porter leurs fruits. Nous les poursuivrons en étroite collaboration avec vous. C'est notre meilleure chance de succès. D'ailleurs, le dialogue continu qui s'est établi entre la direction du Département et le Bureau de votre comité, ainsi que les représentants de chacun des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine, et nombre d'autres délégations au cours de l'année écoulée, a joué un rôle déterminant dans notre réussite.

La notion de partenariat est également à la base de la nouvelle idée que se fait le Département de ses rapports avec les autres services du Secrétariat, puisqu'il privilégie désormais le partage des responsabilités, le renforcement de la coordination avec les bureaux, organismes et départements organiques lors de la planification des politiques et programmes d'information, la mise en commun des ressources en vue de l'exécution des tâches d'information et la reconnaissance du rôle décisif de l'information dans les activités menées par l'Organisation à la fois au Siège et sur le terrain.

Afin que le système des Nations Unies n'ait qu'une seule voix, comme l'a souvent recommandé le Secrétaire général, le Département de l'information a continué de promouvoir le renforcement de la coopération et de la coordination interinstitutions dans le domaine de l'information, par l'intermédiaire du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). Outre sa session ordinaire annuelle, ce comité a tenu deux sessions ad hoc en 1994, afin de définir les activités d'information à mener conjointement dans le cadre des grandes conférences internationales prévues pour 1994 et 1995, en particulier le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et de coordonner leur mise en oeuvre. En conséquence, les membres du CCINU ont contribué à un grand nombre d'activités communes conçues pour que toute une gamme de questions différentes soient prises en compte lors de la collecte d'informations en prévision de ces réunions.

C'est dans cette perspective que nous avons renforcé nos liens de partenariat avec les médias du monde entier. Dans le but d'attirer une plus grande diversité de publics-clefs, nous avons fait porter l'essentiel de nos

efforts sur les grandes questions qui préoccupent la communauté internationale. Nous avons rationalisé notre fonctionnement, tant au Siège que sur le terrain, et, mieux encore, nous avons su motiver notre personnel, mobilisant ainsi la plus importante de nos ressources. Je voudrais dire ici combien je suis personnellement fier du dévouement dont le personnel du Département a fait preuve tout au long de l'année. Peut-être parce que je travaille avec eux depuis des années, j'ai toujours considéré les fonctionnaires des centres d'information hors Siège comme des membres de notre famille. Je connais personnellement la plupart d'entre eux. J'ai donc été particulièrement peiné d'apprendre l'assassinat, en mars dernier, de notre assistant d'information à Alger, Ouassini Lahrache. O. Lahrache a toujours montré toutes les qualités d'un fonctionnaire international dévoué; il animait le centre d'information presque à lui seul, dans des circonstances difficiles, fort de la fierté que lui inspirait son pays, l'Algérie. Nous ressentons cruellement sa disparition. Dans tous les services et à tous les niveaux, les fonctionnaires du Département ont conjugué leurs efforts et travaillé inlassablement en étroite collaboration avec moi pour faire face à la tâche. Le Département s'est efforcé d'appliquer à son personnel, à tous les niveaux, le principe d'une représentation géographique équitable. Bien que ce principe s'applique à l'ensemble du Secrétariat, il revêt une importance toute particulière dans le domaine de l'information. Je suis résolu à faire mon possible pour que tous les groupes régionaux soient représentés au sein du Département par des fonctionnaires compétents et dévoués.

Le Département a appliqué à la préparation des grandes conférences la méthode des points de convergence. Des spécialistes de l'information hautement qualifiés ont été désignés, lors de la phase initiale de préparation de chaque conférence, pour mettre en oeuvre, en étroite collaboration avec les départements organiques, le secrétariat de la conférence et d'autres organismes et organisations, une stratégie d'information cohérente visant à présenter une image unifiée de l'Organisation. Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague il y a deux mois, a réuni un nombre sans précédent de dirigeants du monde entier. Ses travaux ont été abondamment couverts par les fonctionnaires du Département qui ont fourni de nombreux services aux médias. Tous les jours, des téléreportages ont été transmis à environ 70 pays et des bulletins d'information en anglais, espagnol et français envoyés à 49 organes de radiodiffusion de toutes les régions du monde. Toutes les séances ont fait l'objet de communiqués de presse en anglais et en français et l'équipe du Département a organisé 91 conférences de presse et réunions d'information, dont un point de presse quotidien assuré par son porte-parole. Se sont ajoutées à ces activités l'accréditation des médias, avec lesquels l'équipe est par ailleurs restée constamment en liaison, et la diffusion de photographies et de documents, notamment sous forme électronique. La diffusion de trois dossiers de presse, d'émissions spéciales, de bandes vidéo et de 24 documents consacrés à des questions de fond a également contribué à faire connaître l'événement dans le monde entier.

En prévision de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Département a produit une série de fiches d'information, de brochures, de fascicules, de dépliants, de plaquettes et de reportages, une affiche consacrée à la Conférence et des émissions radiophoniques et télévisées spéciales, afin de promouvoir les questions présentant un intérêt prioritaire. Nous avons organisé un certain nombre de rencontres avec la presse et diffusé des modules d'information auprès des bureaux extérieurs de l'Organisation et des médias du monde entier. En outre, le Département collabore étroitement avec des organismes des Nations Unies, des maisons d'édition et des organes de radiodiffusion et de télévision, en ce qui concerne la production d'émissions de

radio et de télévision et de publications imprimées, ainsi que l'organisation de séminaires et d'autres manifestations illustrant les principaux thèmes du Programme d'action de la Conférence. Des dossiers de presse spéciaux ont été préparés en vue de la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, en avril 1995. Ces dossiers ont été très appréciés, tant en raison de leur présentation que pour leur contenu.

Parmi les éléments nouveaux importants, citons encore les activités d'un Comité des publications revitalisé qui oriente les activités de publication sur les questions présentant le plus grand intérêt pour l'Organisation et veille à ce que la masse d'informations dont l'ONU est seule à disposer soit mieux exploitée. Cet organe a par ailleurs pour tâche de rendre plus maniable le programme de publications en éliminant doublets et chevauchements. Notre objectif déclaré est d'augmenter la rentabilité et les ventes.

Dans ce contexte, et pour compléter les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les publications du Département, je voudrais revenir sur l'une de nos principales initiatives, la série Livres bleus des Nations Unies, par laquelle nous tentons d'exploiter la position qu'occupe maintenant l'ONU sur le devant de la scène. Chaque volume traite d'une initiative internationale majeure et met en évidence le rôle primordial joué par l'Organisation et les résultats décisifs qu'elle a obtenus, en utilisant la mine d'informations dont le Secrétariat est seul à disposer. Ces ouvrages présentent un très grand intérêt pour les décideurs, les universitaires, les chercheurs et bien sûr les journalistes car ils regroupent sous un même titre tous les textes importants pertinents – résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; documents historiques – et une chronologie des faits. Chacun d'entre eux est précédé d'une introduction détaillée du Secrétaire général. Cette série a pour objet de mettre en évidence les questions d'actualité qui intéressent l'Organisation au premier chef, en expliquant leur importance et le rôle que l'Organisation pourrait être appelée à jouer. Bien qu'ils ne soient disponibles que depuis peu, ces livres sur les réalisations des Nations Unies suscitent déjà un vif intérêt dans le public important qui est visé. Cette série est le meilleur succès de librairie du Département et elle a fait l'objet de nombreux articles dans des revues spécialisées dans diverses régions du monde. Elle commence en outre à rapporter un revenu.

Ne pas se laisser distancer par l'évolution rapide des technologies dans le domaine des télécommunications – ce qui est fondamental dans un domaine aussi compétitif que celui de l'information – demeure l'une des priorités du Département, en dépit de ses difficultés budgétaires et des ponctions croissantes exercées sur ses ressources. Depuis le jour où j'ai pris la direction du Département, ma priorité a été, entre autres, de renforcer les programmes d'information des Nations Unies et d'en perfectionner les instruments d'exécution, donc de trouver de nouveaux moyens d'assimiler les progrès technologiques, afin de doter l'Organisation d'un vaste réseau de communications. Pendant longtemps, le Département s'est trouvé freiné par les moyens techniques et le matériel limités dont il disposait. Aujourd'hui, par contre, nous avançons de plus en plus vite sur "l'autoroute de l'information", grâce à des réseaux électroniques tels que Gemnet, APC, Togethernet et Internet. La base de données du Département de l'information sur Internet est actuellement la plus vaste du système des Nations Unies; elle est conviviale et économiquement saine. Les publications et les documents importants de l'Organisation, notamment les rapports du Secrétaire général, atteignent le public ciblé sous forme électronique avec une rapidité extraordinaire. Une

grande partie des 14 000 accès journaliers enregistrés au total sont le fait de missions permanentes auprès de l'Organisation et de bureaux de l'ONU du monde entier.

Le Département a fait un nouveau pas en avant, puisqu'il est désormais prêt à renforcer sa présence dans l'espace cybernétique grâce au World Wide Web, un service qui intègre texte, image et son dans des présentations multimédias destinées aux utilisateurs d'Internet. Non content du succès remporté par le Gopher du PNUD, le Département prend actuellement les dispositions voulues, en collaboration avec la Division des services électroniques, pour ouvrir une page ONU sur le Web. Ce projet pilote, qui sera lancé le 26 juin dans le cadre des festivités marquant le cinquantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, permettra à l'Organisation de présenter ses activités aux utilisateurs d'Internet en multimédia, avec des graphiques attrayants et des liens hypertexte.

Grâce à ce service, le Département pourra diffuser par voie électronique, non seulement les nouvelles et les documents de l'ONU, mais également la collection d'images historiques amassée par le Département pendant le premier demi-siècle de l'Organisation et, en outre, proposer en ligne une visite guidée du Siège. Tout récemment, il s'est servi avec grand succès du World Wide Web pour communiquer par voie électronique aux médias et au Siège des photographies prises à Copenhague pendant le Sommet mondial pour le développement social. En ce qui concerne le transfert de données textuelles, le serveur Web a enregistré 8 585 saisies de documents d'information pendant le Sommet et le serveur Gopher plus de 11 000. Rappelons que cette diffusion élargie n'a aucune incidence sur le budget du Département.

Toujours dans le souci de ne pas se laisser distancer par les innovations technologiques, le Département adoptera, pour le traitement des images sonores et visuelles – qui demande beaucoup de temps – une technique qui fera de cette opération une tâche aussi simple que le traitement de texte, et il mettra au point un système d'archivage sans bandes pleinement relié au réseau, qui lui permettra de diffuser ses produits presque instantanément dans le monde entier.

En décembre dernier, pour la première fois, un programme vidéo du Département – la très recherchée Année en revue – a été transmis par trois grands satellites à des organismes de télévision du monde entier, atteignant un public potentiel de plus de 360 millions de foyers. Cette opération a été un grand succès parce qu'elle a permis, non seulement de fournir de façon rentable un produit de haute qualité à un grand nombre de téléspectateurs, mais encore de le faire dans les délais prévus. Cette initiative pilote vous sera présentée par la Division des médias au cours de la réunion d'information du Comité.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld gère une série de bases de données en ligne, connues sous le nom de Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU), qui regroupent des données bibliographiques et factuelles, des fichiers d'autorité et des textes; les États Membres peuvent accéder à ces informations non seulement en ligne, mais également grâce à un utilitaire bibliographique et au système à disques optiques, ainsi que, bien entendu, sur Internet. Depuis avril 1995, est également disponible SIBONU Plus, un CD-ROM qui permet d'accéder directement à tous les fichiers de la Bibliothèque à partir des centres d'information et des bibliothèques depositaires des publications des Nations Unies, ainsi que par l'intermédiaire de services télématiques payants.

Permettez-moi d'insister, à ce propos, sur l'importance du réseau des bibliothèques depositaires des publications des Nations Unies, lequel compte 343 établissements dans 138 pays et territoires. Notre Bibliothèque Dag Hammarskjöld s'efforce d'aider ces bibliothèques à diffuser plus largement et de façon plus efficace les documents et publications des Nations Unies. En cette année qui marque le cinquantenaire de l'Organisation, les bibliothèques depositaires jouent un rôle essentiel en informant l'opinion des buts et activités de l'ONU. Nous avons fait de gros efforts en ce sens en 1994 en ouvrant à ces établissements – grâce à Internet et au système à disques optiques – l'accès à la mine d'informations dont dispose l'Organisation, en reliant au réseau d'autres bibliothèques depositaires et en multipliant les visites et les possibilités de formation, de façon que l'efficacité accrue de ces bibliothèques soit à la mesure du regain d'intérêt manifesté par le public.

En s'efforçant de forger des liens de partenariat solides avec des médias de la radio et de la télévision du monde entier, le Département a montré qu'il était capable de livrer rapidement des produits d'information audio-visuels de la plus haute qualité en utilisant des technologies standard. Il a pu renforcer ses excellentes relations de travail avec des organismes de radiodiffusion et de télévision internationaux en alimentant quotidiennement ces organismes en flashes d'information vidéo à rediffuser dans le monde entier. Par l'intermédiaire de sociétés de distribution internationales, les productions audio-visuelles de l'Organisation sont par ailleurs régulièrement diffusées auprès d'organismes de télévision et de radiodiffusion de l'hémisphère sud. C'est à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue l'an dernier à Yokohama, que le Département a commencé à alimenter le Centre de communications radiophoniques en enregistrements audio portant sur des points d'actualité importants, en utilisant le Réseau numérique à intégration de services (RNIS), ce qui garantit l'excellence de leur qualité acoustique. Des déclarations importantes prononcées hors Siège par le Secrétaire général ont également été transmises par ce moyen – là où une liaison RNIS pouvait être établie – à New York et à des organismes de radiodiffusion du monde entier. À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, le Département a produit une série de bandes vidéo rappelant les grands moments de la vie de l'Organisation ou illustrant des thèmes importants tels que le maintien de la paix, le sort des réfugiés, l'environnement et les questions relatives aux femmes, ainsi que des points de droit international jugés particulièrement intéressants.

À sa session de 1994, le Comité de l'information a encouragé le Secrétaire général "à explorer les moyens d'améliorer l'accès de la Radio des Nations Unies aux stations de radiodiffusion du monde entier, sachant que la radio est l'un des médias les plus rentables dont dispose le Département de l'information, et dont la portée est considérable". À l'heure actuelle, 29 programmes radiophoniques en 15 langues sont transmis à des organismes de radiodiffusion dans plus de 180 pays; les émissions produites par le Département en portugais et en hindi sont diffusées par 168 stations. Je tiens à vous faire part de ce détail, parce que ce sont les émissions produites dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU qui atteignent le plus vaste public. Le Département est actuellement en pourparlers avec de grands organismes européens émettant sur ondes courtes, afin de voir s'il lui serait possible d'acquérir un créneau pour diffuser quotidiennement en plusieurs langues le programme des émissions de la Radio des Nations Unies. J'invite d'ailleurs les États Membres qui disposent de puissants moyens de diffusion sur leur territoire national à aider le Département à faire diffuser régulièrement le programme des émissions radiophoniques de l'Organisation.

Dans son supplément à l'Agenda pour la paix, le Secrétaire général a souligné que les émissions de radio occupaient une place importante dans les programmes d'information des opérations de maintien de la paix. Insistant sur le fait que ces opérations devraient "disposer de moyens d'information efficaces ... afin de pouvoir expliquer leur mandat à la population", il a conclu que la radio constituait le meilleur outil à cet effet.

Dans la déclaration que j'ai prononcée en octobre 1994 devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, j'ai préconisé l'instauration d'un partenariat entre le Département et les entités du Secrétariat qui s'occupent du maintien de la paix, des affaires politiques et des questions humanitaires, en vue d'harmoniser les activités d'information menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des urgences humanitaires. Nous étudions actuellement la possibilité de mettre en place un mécanisme consultatif interdépartemental qui permettrait de coordonner les stratégies d'information sur le terrain. Je me félicite que plusieurs membres du Comité aient officieusement approuvé cette approche coopérative, et notamment appuyé les efforts déployés en vue de créer un service central de diffusion pour les informations relatives aux opérations de maintien de la paix et aux urgences humanitaires. Au cours de l'année écoulée, le Département a considérablement renforcé sa participation à la planification des éléments d'information pour toutes les phases des missions de maintien de la paix, de la conception à l'exécution. En outre, en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres services organiques, il publie de façon continue une série de matériaux d'information relatifs au maintien et au rétablissement de la paix. Ces activités se poursuivront. Nous avons même décidé d'un commun accord qu'il fallait faire davantage.

Comment poursuivre sans appeler votre attention sur l'importance croissante des centres d'information des Nations Unies qui constituent, pour le Département et pour l'Organisation dans son ensemble, autant de liens vitaux avec le reste du monde? Le réseau des 68 centres et services d'information joue, plus que jamais auparavant, un rôle de premier plan dans la diffusion d'informations concernant l'Organisation auprès des publics locaux. En 1994, les centres ont ainsi organisé une longue série de manifestations spéciales en coopération avec les autorités des pays hôtes, les médias, les universités, les organisations non gouvernementales, les fondations, les associations, les institutions politiques et sociales, les milieux d'affaires, les intellectuels, les parlementaires, les bibliothèques et les communes, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies.

Les centres mènent diverses activités, de la traduction des pochettes d'information du Département à la diffusion, auprès du public local, d'informations relatives à la préparation du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que l'Agenda pour la paix et à l'Agenda pour le développement du Secrétaire général. Dans bien des pays, ils ont coproduit, avec des organismes nationaux de radiodiffusion et de télévision, des émissions de radio et de télévision sur des problèmes préoccupant l'Organisation. Ils ont organisé des séminaires et des réunions, des tables rondes et des conférences, pour permettre au grand public de mieux comprendre les questions qui donnaient lieu à des débats intergouvernementaux.

Le Département continue à s'efforcer de resserrer la coopération entre les centres d'information et les autres bureaux des Nations Unies sur le terrain, pour présenter une image unifiée de l'Organisation, intensifier les activités d'information se rapportant à des questions d'intérêt régional et, surtout,

intégrer pleinement l'action des centres dans sa stratégie d'information. Nous avons pu réaliser des économies en déplaçant certains centres qui se trouvaient dans des pays où le coût de la vie est élevé, ainsi qu'en en installant d'autres dans des bureaux du PNUD, notre principal objectif étant d'atteindre un public plus large de la façon la plus efficace possible. Nous avons pleinement tenu compte des recommandations du Comité, c'est-à-dire que nous avons procédé au cas par cas, en étroite consultation avec le pays hôte. Nous nous efforçons constamment d'améliorer le fonctionnement des centres.

Compte tenu des directives fournies par les délégations à la session de 1994 du Comité, et en application de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/258 du 23 juin 1994, le solde de certains fonds et ressources précédemment affectés au programme d'information sur la lutte contre l'apartheid a été reversé. Soucieux de me conformer pleinement au principe de la maîtrise des coûts, j'ai proposé que certaines de ces ressources soient réaffectées au renforcement d'activités d'information intéressant l'Afrique australe, notamment à la création d'un bureau d'information qui serait dirigé par un fonctionnaire du Département et intégré dans le futur bureau des Nations Unies en Afrique du Sud. Comme l'a recommandé le Comité, nous entendons également renforcer la production et la capacité de diffusion du groupe des programmes radio destinés à l'Afrique.

Pour atteindre un public mondial plus large, le Département a multiplié les partenariats avec les établissements d'enseignement, à la fois au Siège et sur le terrain. Après consultations et enquêtes, je me suis trouvé conforté dans ma conviction qu'il nous fallait établir des directives régissant les cours relatifs à l'Organisation, ses buts et ses activités. À l'heure actuelle, nous nous employons à définir une stratégie qui nous permettra de collaborer le plus étroitement possible avec des éducateurs de toutes les régions du monde et aura une incidence sur les programmes d'études. Le cinquantième anniversaire de l'Organisation et la vaste gamme d'activités organisées à cette occasion dans le monde de l'enseignement nous offre une excellente occasion de renforcer la coopération du Département avec les établissements d'enseignement.

J'avais l'intention de vous exposer, ce matin, certaines stratégies et activités du Département qui jouent un rôle essentiel dans sa nouvelle orientation. Pour gagner du temps, j'ai surtout parlé de questions se rapportant à la politique suivie en matière d'information et de la façon dont celle-ci est mise en oeuvre, conformément aux directives du Secrétaire général. Dans la deuxième partie de mon intervention, j'expliquerai en détail comment le Département s'est acquitté des mandats spécifiques que l'Assemblée générale lui a confiés à sa quarante-neuvième session, et a donné suite aux recommandations du Comité.

Je n'hésite pas à déclarer, Monsieur le Président, que notre département a maintenant les moyens d'atteindre ses différents publics de façon plus rapide et plus systématique. En outre, fort de sa crédibilité retrouvée, il peut, en collaboration avec ses partenaires, diffuser le message universel de l'Organisation des Nations Unies dans de meilleures conditions de rentabilité.

Dans l'exercice de son mandat, le Comité, grâce à l'expérience et aux compétences de chacun d'entre vous, se trouve particulièrement bien placé pour conseiller le Département de l'information. Notre succès est le vôtre et nos progrès sont inspirés par vous. Rendus possibles par vos conseils, votre appui et votre coopération, ils sont le fruit des efforts novateurs et du dévouement du personnel du Département dans le monde entier. Comme l'a souligné le

Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, "les activités de l'Organisation doivent participer de l'autorité des peuples du monde, agissant de concert par l'intermédiaire des États Membres". L'information a un rôle crucial à jouer dans la réalisation de cet objectif. Nous sommes tous résolus à promouvoir ce rôle.

II

Au paragraphe 24 de sa résolution 49/38 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa dix-septième session ... des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans cette résolution.

Le Département de l'information, chargé de promouvoir la communication, a continué à resserrer ses liens avec divers médias, établissements d'enseignement et organisations non gouvernementales. Afin de mieux faire connaître l'oeuvre et les buts de l'Organisation des Nations Unies, le Département s'emploie, en association avec d'autres départements, programmes et organismes des Nations Unies, à définir les priorités de l'Organisation en matière d'information et à diffuser un message unifié. L'Organisation jouant un rôle de plus en plus important dans la gestion de très nombreux problèmes d'ordre mondial, les publications, productions et activités du Département visent à en donner une image claire et complète. Les programmes d'information sont diffusés sous diverses formes (informations télévisées et radiophoniques et publications) de manière à atteindre le plus largement possible les publics visés.

Pour les journalistes chargés d'assurer la couverture des activités de l'ONU, le Bureau du porte-parole du Secrétaire général est l'une des principales sources d'informations faisant autorité sur l'action menée par l'Organisation et, en particulier, par le Secrétaire général. Le porte-parole reçoit chaque jour des directives du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de son cabinet. Il organise des réunions d'information quotidiennes à l'intention des correspondants accrédités, qui sont suivies de réunions destinées aux attachés de presse des missions. Ces réunions portent essentiellement sur les déclarations et activités du Secrétaire général mais aussi sur les travaux du Conseil de sécurité et des organismes des Nations Unies. Le porte-parole est secondé dans sa tâche par un adjoint, qui traite de questions spécifiques liées aux opérations de maintien de la paix. La diversité des questions faisant l'objet des réunions d'information, qui sont souvent complétées par d'autres réunions à l'intention des correspondants, témoigne des responsabilités croissantes incombant à l'Organisation.

Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général est également chargé de planifier les entretiens du Secrétaire général avec les organes d'information, de fixer en particulier la date et l'heure de ses conférences de presse, de répondre aux demandes des journalistes sollicitant un entretien avec le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation et de planifier les conférences de presse lors des voyages officiels du Secrétaire général dans les États Membres et à l'occasion de conférences internationales. Les collaborateurs du porte-parole l'aident à réunir les renseignements de base voulus sur les questions soulevées lors des réunions d'information et répondent aux questions ultérieures des correspondants. Par ailleurs, le Département de l'information tient le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires pleinement et rapidement informés des faits et événements commentés dans la

presse écrite internationale et établit des dossiers de presse sur l'Organisation et ses organes ainsi que sur les questions intéressant l'Organisation.

Les journalistes du service radio du Département ont pris les dispositions nécessaires avec les services du Siège, les bureaux extérieurs de l'ONU et les chaînes nationales de radio et de télévision pour que les bulletins d'information sur les activités du Secrétaire général lors des déplacements qu'il a effectués au cours de l'année écoulée dans plus de 30 pays soient transmis électroniquement au Siège afin d'être rediffusés dans le monde entier. En outre, le message que le Secrétaire général a prononcé à l'occasion de la Journée des Nations Unies de 1994 a été retransmis en direct en trois langues, avant la célébration de la Journée, à plus de 80 réseaux et stations de radio du monde entier.

Le bulletin d'affichage électronique, outil très utile et rentable, est maintenant opérationnel et permet d'obtenir 24 heures sur 24 des informations complètes et actualisées en trois langues sur l'activité de l'Organisation au moyen d'un simple appel téléphonique. À tout moment, les journalistes peuvent ainsi avoir accès à des informations, d'une durée totale d'environ trois heures, portant sur une trentaine de sujets différents.

Afin de mettre à profit l'intérêt que suscite le cinquantenaire de l'Organisation auprès d'un vaste public, le Département produit actuellement une série de messages télévisés d'une durée de 60 secondes rappelant l'historique de l'ONU et l'oeuvre qu'elle a accomplie intitulés "La minute de l'ONU". Ces messages, qui sont réalisés d'après de nombreux films, anciens et récents, des collections de la vidéothèque et de la filmothèque du Département, sont diffusés sur les chaînes américaines et internationales du réseau Cable News Network (CNN) et ont été envoyés à certains centres d'information. Il est prévu de produire ces messages dans d'autres langues et des chaînes de télévision de diverses régions seraient prêtes à les diffuser.

De même, le Département a commencé à produire une série de questions et réponses concernant l'ONU, d'une trentaine de secondes. Intitulée "UN Facts", cette série doit être diffusée par des chaînes de télévision câblées; il est aussi prévu de la produire dans d'autres langues. En outre, une vidéo de 20 minutes exposant les buts et l'activité de l'Organisation a été produite à l'intention des écoliers.

Dans le cadre du cinquantenaire de l'Organisation, trois documentaires radiophoniques spéciaux sont en cours de réalisation; ils traitent respectivement des opérations de maintien de la paix, des préoccupations et des priorités de la jeunesse mondiale à l'aube du XXI^e siècle et des faits marquants des annales de l'ONU.

La Charte des Nations Unies ayant été exposée dans la salle des pas perdus en janvier 1995, le Département a organisé à cette occasion une exposition montrant notamment les représentants des États Membres fondateurs de l'Organisation signant la Charte en 1945 et énumérant les 185 États Membres de l'Organisation.

Le Département a donné la priorité aux préparatifs des grandes conférences des Nations Unies de 1994 et de 1995 consacrées aux questions économiques et sociales. Pendant le Sommet mondial pour le développement social, le bulletin d'affichage électronique a retransmis des informations provenant de Copenhague,

dont la conférence de presse quotidienne du porte-parole et des bulletins d'information en français, en anglais et en espagnol. À Copenhague, quelque 4 700 exemplaires de la pochette d'information du Département sur le Sommet ont été distribués en anglais, en français et en espagnol aux médias, aux ONG et aux délégations. Plus de 20 000 exemplaires de l'affiche réalisée à l'occasion du Sommet ont été diffusés dans toutes les langues officielles. Le Département a déjà distribué un exemplaire préliminaire de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social à tous les centres d'information des Nations Unies et, sur leur demande, aux organes d'information. Le texte final de la Déclaration et du Programme d'action sera publié sous forme de brochure dans toutes les langues officielles et fera l'objet d'une large distribution.

Des documentaires radio portant sur des questions économiques et sociales ont été produits récemment : "Water, Our Precious Resource", une série de huit émissions commandée par le Comité commun de l'information des Nations Unies à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et destinée à appeler l'attention sur les questions liées à l'emploi et à l'emploi abusif des ressources en eau; "Population et développement", une série de six émissions sur les grandes questions intéressant la Conférence internationale sur la population et le développement; "Famille : ressources et responsabilités", une série de quatre émissions sur le rôle et les responsabilités des familles dans un monde en transition; et "Développement social", une série de cinq émissions sur la pauvreté, la désintégration sociale, le chômage et les groupes sociaux vulnérables qui a servi d'introduction au Sommet mondial pour le développement social. Par ailleurs, une série de cinq émissions sur la désertification est en préparation ainsi qu'un documentaire spécial en quatre parties sur le droit de la mer. Le Département réunit actuellement des matériaux en vue de la diffusion, en novembre, d'une série de quatre émissions sur les populations autochtones.

Conformément aux dispositions prises, des reportages multilingues sur toutes les grandes conférences internationales et des bulletins d'information en anglais, arabe, espagnol et français ont été distribués chaque jour à des chaînes de radio régionales et retransmis par leur intermédiaire dans les régions concernées. Le Département a produit, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, un certain nombre de films vidéo, dont un documentaire traitant des grandes questions examinées par le Sommet qui a été distribué aux Centres d'information des Nations Unies en quatre langues avant la tenue du Sommet, quatre éditions de "l'ONU en action" qui portaient sur des questions examinées par le Sommet et qui ont été diffusées dans le cadre du bulletin mondial d'information de CNN, ainsi qu'un message réalisé dans les six langues officielles.

Le Département a récemment conclu avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) un accord aux termes duquel il produira, au cours d'une période de 18 mois, une série d'émissions radiophoniques en anglais, en espagnol et en français qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Afin de sensibiliser le public à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing, le Département s'est mis en rapport avec des organisations communautaires et non gouvernementales locales, des établissements d'enseignement, des institutions culturelles ainsi qu'avec des organes intergouvernementaux et parlementaires. Il a établi une liste de distribution comptant plus de 1 200 organes d'information et ONG auxquels sont

adressés régulièrement des matériaux d'information et des documents concernant la Conférence, à savoir une série de fiches récapitulatives, des brochures, des fascicules, des dépliants et des articles de presse ainsi qu'une affiche sur la Conférence comportant une légende rédigée dans les six langues officielles. Le Département a également renforcé ses liens avec le pays hôte en aménageant à Beijing un centre d'information sur la Conférence ainsi qu'en organisant des réunions au Siège et à Beijing avec les autorités chinoises pertinentes. À la suite des négociations avec les équipes de techniciens et de journalistes chinois qui se sont rendues au Siège en avril 1995, des accords touchant la diffusion d'informations sur la Conférence ont été conclus. Le Département exécute son programme d'information en étroite association avec le secrétariat de la Conférence, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies.

Le Département a mis sur pied un programme d'information multimédia sur la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui doit se tenir à Istanbul en juin 1996. La préparation de la documentation (brochure, pochette d'information, etc.) et des émissions de radio et de télévision est en cours. Des fonctionnaires du Département ont participé à la première mission de planification à Istanbul, en avril, ainsi qu'à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence, tenue à Nairobi.

À l'appui de la Conférence internationale sur les familles, qui s'est tenue en octobre 1994 pendant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale et qui avait pour objet d'examiner les questions soulevées pendant l'Année internationale de la famille, le Département a organisé une conférence de presse avec le Coordonnateur de l'Année, a fourni des communiqués de presse sur la conférence spéciale et distribué des matériaux d'information à la presse, aux ONG et aux délégations. Auparavant, en juillet, il avait organisé une exposition sur les familles dans la salle des pas perdus de l'Assemblée générale et produit un message concernant l'Année qui a été diffusé sur de nombreux réseaux de télévision, dont CNN.

À l'appui de la Décennie internationale des populations autochtones en décembre 1994, le Département a produit un document de base sur la Décennie en anglais, en espagnol et en français. Il a également établi et distribué un bulletin d'information dans ces trois langues avant le lancement de la Décennie et continue à sensibiliser l'opinion publique à cette dernière et à ses objectifs dans le cadre de divers projets.

La campagne d'information multimédia du Département sur le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu au Caire du 29 avril au 8 mai, a donné lieu à la production de d'une documentation de base et d'une pochette d'information, à des émissions télévisées dans la série "l'ONU en action" et de matériel d'information dans des langues vernaculaires par divers centres et services d'information ainsi qu'à de nombreux exposés sur le Congrès à plus de 100 représentants d'ONG et à des reportages écrits, télévisés et photographiques sur le Congrès.

La presse et le public continuent à porter un intérêt de plus en plus vif aux activités prioritaires de l'ONU en matière d'établissement et de maintien de la paix. Aussi, le Département s'est-il attaché, au cours de l'année écoulée, à faire mieux connaître et comprendre le rôle et les objectifs de l'Organisation dans ces domaines. En consultation avec le Département des opérations de

maintien de la paix et d'autres services organiques du Secrétariat, le Département publie régulièrement une série de documents d'information concernant le maintien et le rétablissement de la paix.

Les Notes d'information relatives au maintien de la paix, qui fournissent des renseignements détaillés et actualisés sur chaque mission – son historique, les mandats que le Conseil de sécurité lui a confiés, sa composition et son financement – continuent de paraître deux fois par an. Étant très demandées dans les différentes versions linguistiques, ces Notes seront publiées en espagnol et en français. Le Département a aussi continué à produire sa note d'information de base trimestrielle sur les opérations de maintien de la paix; une note d'information a été publiée en juillet 1994 dans les six langues officielles.

Au cours de l'année écoulée, le Département a publié des éditions actualisées de documents de référence sur le rôle de l'Organisation en Somalie, en Angola, au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie. Une affiche illustrant les activités de maintien de la paix de l'ONU a été publiée en février 1995. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, la troisième édition de la publication générale intitulée Blue Helmets, prévue pour la fin de l'année, est en préparation.

Dans le domaine du désarmement, le Département, agissant en coopération avec le Centre pour les affaires de désarmement, a produit et distribué une pochette d'information sur la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a eu lieu en avril au Siège, ainsi qu'un dépliant sur le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Bon nombre des bandes magnétoscopiques de la série "l'ONU en action" diffusées dans le cadre du bulletin mondial d'information de CNN ont été consacrées aux opérations de maintien de la paix en cours ainsi qu'à l'assistance électorale et humanitaire au Mozambique, au Rwanda, en Somalie, au Libéria, au Guatemala, en Bosnie, en Géorgie et en Tchéchénie. Un programme radiophonique spécial consacré au maintien de la paix, prévoyant des interviews, de nouvelles émissions et des mises à jour et abordant des sujets spéciaux, est en cours de réalisation. Il permet d'alimenter le bulletin d'affichage électronique et les magazines régionaux. Par ailleurs, le Département envisage de produire régulièrement une émission consacrée au thème prioritaire qu'est le maintien de la paix, séparément ou dans le cadre de magazines d'information existants.

Les cartographes du Département ont établi de nouvelles cartes ou actualisé des cartes à l'intention des 12 missions des Nations Unies, dont la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Ces cartes ont été incluses dans des rapports du Secrétaire général ainsi que dans d'autres documents tels que les rapports financiers du Département des opérations de maintien de la paix et des documents de référence du Département et des copies en ont été fournies aux organes d'information sur leur demande. Un certain nombre d'entre elles ont été par ailleurs utilisées dans la série des Livres bleus. Des cartes de pays destinées à accompagner des descriptifs ont été établies à l'intention de pays

du monde entier, dont le Guatemala, le Honduras, Haïti, El Salvador en Amérique centrale; l'Équateur et le Pérou en Amérique du Sud; Bahreïn, le Qatar, l'Oman, le Yémen, l'Iraq, la République islamique d'Iran et Israël au Moyen Orient; et le Libéria, le Rwanda et le Zaïre en Afrique. Ces cartes sont aussi largement utilisées par les organismes des Nations Unies et servent notamment de source à de nombreuses publications de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP. Elles ont par ailleurs été distribuées à des éditeurs extérieurs avec l'approbation du Comité des publications. Au premier semestre de 1994, le Département a acquis une traceuse couleur de grand format qui lui permet d'établir de grandes cartes en couleur des opérations menées sur le terrain; ces cartes sont utilisées au Centre des opérations ainsi que dans d'autres bureaux du Département des opérations de maintien de la paix et au Bureau du porte-parole du Secrétaire général.

Il convient de noter que, pour la première fois, le Département a publié en anglais et en français un recueil annuel des résolutions du Conseil de sécurité et des déclarations du Président du Conseil qui complète le recueil des résolutions et décisions de l'Assemblée générale, établi de longue date et largement utilisé.

Le Département continue à appuyer l'action menée par l'ONU dans le domaine du développement durable en diffusant des informations. Une pochette d'information complète a été produite à l'occasion de la session de la Commission du développement durable d'avril 1995. Pour répondre à une demande constante, le Département a réimprimé Action 21 (10 000 exemplaires en ont été publiés sous forme de livre) ainsi que les textes des accords juridiques signés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992.

Dans le cadre de son programme spécial d'information sur la question de Palestine, le Département a organisé à Madrid, du 29 au 31 mars 1995, une réunion sur l'assistance au peuple palestinien dans le domaine du développement des médias. Cette réunion, qui a été accueillie par le Gouvernement espagnol, a rassemblé des journalistes et décideurs palestiniens ainsi que des spécialistes de l'information et des représentants de fondations et d'organismes donateurs venus essentiellement d'Europe et des États-Unis d'Amérique. Elle a examiné les moyens de promouvoir les médias palestiniens, a permis de faire le point des besoins des professionnels palestiniens de l'information en étudiant des questions comme les médias et le processus démocratique, les aspects juridiques de la communication, la propriété d'organes de presse et la liberté de la presse, le financement et la gestion, l'application des nouvelles techniques de communication et la formation des professionnels de l'information et a formulé toute une série de recommandations et de projets touchant ces domaines. Le Gouvernement espagnol et l'UNESCO ainsi que le Gouvernement néerlandais et le PNUD ont participé au financement de la réunion.

Dans le cadre du même programme, le Département a commencé à préparer la rencontre internationale des journalistes sur la question de Palestine pour 1995, qui se tiendra à Prague du 13 au 15 juin et sera parrainée par le Gouvernement de la République tchèque.

Soucieux de renforcer sa production et l'exécution des programmes en Afrique, surtout en Afrique australe, le groupe des programmes radiophoniques

pour l'Afrique a récemment augmenté ses effectifs en faisant appel à des fonctionnaires expérimentés de l'ancien groupe de la diffusion d'informations contre l'apartheid.

Le Département de l'information, par le biais de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, continue d'élargir son rayon d'action en mettant à la disposition de la communauté internationale les ressources considérables de l'Organisation en matière d'information. Le Département exploite un ensemble de bases de données en ligne, appelé Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU), qui est constitué de 10 fichiers contenant des données bibliographiques, factuelles, ainsi que des données sur les services et la teneur des documents et/ou activités de l'ONU. On peut avoir accès aux informations de différentes façons : a) accès direct en ligne pour les missions permanentes et les organismes publics par le biais du service informatique de New York; b) accès via une base de données bibliographiques pour les grandes universités et les établissements de recherche dans de nombreux pays du monde; c) accès sur disque CD-ROM (SIBONU Plus), élaboré en collaboration avec un distributeur commercial, qui offre un accès à tous les fichiers SIBONU. Accompagné d'un logiciel de consultation d'utilisation facile et de multiples renvois hypertexte, ce disque compact-ROM sera commercialisé dans les pays en développement à des tarifs préférentiels et sera installé gratuitement dans les centres d'information des Nations Unies pour être consulté par le grand public; d) accès par système à disque optique pour l'indexation des documents de conférence et des textes administratifs; e) accès par réseau Internet; f) accès sur disquette; et g) accès par produits imprimés.

Les publications du Département ont été présentées en détail dans un rapport du Secrétaire général dont le Comité est actuellement saisi. Toutefois, étant donné l'influence considérable et durable qu'ont les publications sur la façon dont le public perçoit l'ONU, on rappellera que le Département veille à produire des documents originaux, utiles et d'excellente qualité dont l'objectif est de montrer comment l'Organisation s'acquitte des ardues obligations de notre temps. Afin de déterminer leur intérêt auprès du public, un plus grand nombre de publications sont mises en vente par le Département. Le Groupe des publications de l'extérieur continue à diffuser et à faire connaître autant que possible les publications des Nations Unies et, à cet effet, a entamé des négociations avec des éditeurs intéressés par la publication et l'obtention des droits de reproduction et de traduction dans de nombreuses langues.

L'introduction de nouvelles technologies qui permettent de créer des travaux graphiques attractifs de la façon la plus économique et la plus rapide et la centralisation des ressources éditoriales ont facilité l'amélioration des publications. La Section des travaux graphiques a été transformée en bureau de publication assistée par ordinateur qui offre des services complets de conception des documents, de typographie et d'impression technique pour la publication des documents du Département, ainsi que pour de nombreux autres bureaux du système des Nations Unies.

Afin de suivre les derniers progrès technologiques, le stockage, la consultation, la reproduction et la diffusion des photographies du Département seront considérablement simplifiés avec l'introduction du système audionumérique Eastman Kodak Professional. Ce dernier sera utilisé en parallèle avec le système actuel de traitement photographique chimique, qui sera ensuite abandonné.

Parmi leurs activités nombreuses et variées, les centres d'information des Nations Unies ont continué au cours de 1994 à jouer un rôle essentiel dans la promotion des grandes conférences de l'Organisation sur les questions de développement, en suscitant davantage d'intérêt pour ces questions au niveau local et en maintenant le public et les médias informés. Les centres ont organisé des réunions d'information, des séminaires, des tables rondes et des débats télévisés et radiophoniques avec la participation d'experts de l'ONU. Ils ont également fait traduire, adapter et regrouper des documents, notamment de référence et d'information, en 37 langues. À La Paz et à Windhoek, les centres ont mis en place des réseaux de journalistes spécialisés dans les questions relatives à la population et aux femmes afin d'accroître la diffusion d'informations dans ces domaines.

Les centres d'information des Nations Unies ont permis de connaître les répercussions au niveau régional des activités de l'ONU, en particulier des deux conférences des Nations Unies qui se sont tenues récemment. Lors du Sommet mondial pour le développement social, les centres ont télécopié à l'équipe du Département qui se trouvait à la Conférence plus de 2 000 coupures de presse quotidiennes, des dossiers de presse, des analyses des médias et des traductions de grands éditoriaux de la presse écrite, de la radio et de la télévision. Ils ont également fourni des informations pendant et après la Conférence internationale sur la population et le développement. Comme en témoignent quelque 7 500 articles de 432 journaux transmis par les centres d'information, les médias n'avaient jamais accordé autant d'attention aux conférences des Nations Unies. De surcroît, les centres ont diffusé des communiqués de presse et d'autres documents par courrier électronique et par télécopie, et ont répondu à des milliers de demandes émanant d'organisations non gouvernementales, de médias et du public. Les centres implantés dans les pays hôtes des conférences ont joué un rôle particulier, en facilitant non seulement l'accès aux médias locaux pour les personnalités qui participaient aux conférences, mais en fournissant également des services de traduction et d'interprétation de liaison. Un certain nombre de centres continuent d'organiser des réunions d'information, destinées aux médias et aux organisations non gouvernementales, sur les résultats du Sommet mondial pour le développement social et comptent réaliser des réunions dans le cadres des préparatifs de la Conférence de Beijing et d'Habitat II, qui se tiendra en 1996.

Les centres d'information ont contribué à mettre en place plus de 70 comités nationaux du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'esprit du cinquantième anniversaire, les centres se sont attachés à promouvoir cette commémoration, en particulier auprès des jeunes, par le biais des professeurs et des spécialistes des programmes scolaires. Afin de faire connaître l'ensemble des travaux de l'Organisation, les centres d'information, tels que ceux de Bucarest, New Delhi, Rome et Téhéran, ont instauré des partenariats pour la publication des documents de l'Organisation des Nations Unies. Le centre de Bucarest, en collaboration avec l'Association roumaine des droits de l'homme, a publié 5 000 copies en roumain du document ABC - L'enseignement des droits de l'homme : activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que des extraits de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Dans le cadre d'un accord spécial avec le centre de Rome, l'agence de presse italienne ANSA (Agenzia Nazionale Stampa Associata) a publié et diffusé des articles sur la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, sur le neuvième Congrès sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et sur le cinquantième anniversaire, auprès de ses abonnés, de parlementaires, d'universitaires et de rédacteurs en chef de revues spécialisées. Le centre de New Delhi a établi des

relations étroites avec de grands établissements universitaires et des organismes du secteur privé afin de faciliter la publication et la diffusion en langue locale des documents de l'ONU. Le centre de Téhéran a traduit en farsi le rapport "Agenda pour le développement" et l'a fait publier en sept parties dans le quotidien persan Abrar.

Des déclarations du Secrétaire général, ainsi que des brochures, des fiches de synthèse et des documents d'information concernant la Conférence sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont été traduits en allemand, en danois, en finnois, en hindi, en hongrois, en indonésien, en islandais, en italien, en kiswahili, en néerlandais, en népalais, en norvégien, en portugais, en roumain, en suédois, en thaï et en tsonga. D'importantes publications telles que le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été distribuées par des centres d'information, avec la collaboration de partenaires nationaux, en diverses langues dont l'allemand, le grec, le japonais, le portugais et le tchèque. À cet égard, l'"Agenda pour la paix", deuxième édition avec nouveau supplément et documents connexes de l'ONU, ainsi que l'"Agenda pour le développement" sont actuellement traduits en portugais et seront distribués dans les pays lusophones.

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, puisque 42 d'entre elles ont participé en tant que consultants à la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale, qui est à l'origine de la Charte. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation sans précédent du nombre d'organisations non gouvernementales s'intéressant aux travaux de l'Organisation, et ces organisations ont grandement contribué à faire passer un certain nombre de questions importantes au premier plan des préoccupations internationales.

Conformément au mandat initial qui lui a été confié en janvier 1946, à savoir s'employer à aider et à encourager les organisations non gouvernementales, le Département a continué de leur prêter une attention particulière. En 1968, au Siège de l'Organisation, 204 organisations figuraient sur la liste de la Section des ONG du Département de l'information. De 1990 à 1994, 244 organisations ont été admises, ce qui porte le nombre total des ONG accréditées auprès du Département à 1 327.

De surcroît, il convient de souligner que lors de chaque grande conférence des Nations Unies qui a attiré l'attention de l'opinion sur des questions d'intérêt mondial, un nombre croissant d'organisations non gouvernementales nationales et internationales ont participé aux débats et à la promotion de ces questions. À titre d'exemple, 1 420 organisations ont participé à la Conférence sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, et plus de 2 400 organisations non gouvernementales étaient accréditées pour le Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague.

Afin de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, le Département a publié en 1994 un répertoire annuel étoffé de 1 327 organisations non gouvernementales associées à l'Organisation, qui comprend deux annexes où les ONG sont classées par pays et par domaine d'activité. La version 1995 sera disponible en mai. De plus, afin de faciliter le dialogue qu'il entretient avec l'ensemble des ONG partenaires, le Département a récemment lancé un bulletin hebdomadaire appelé DPI/NGO Link.

En moyenne, 120 représentants d'ONG assistent aux réunions d'information hebdomadaires qui portent sur un vaste éventail de questions et d'activités de l'ONU et font participer des intervenants du système des Nations Unies et des délégations.

L'opération visites guidées au Siège a rencontré de graves difficultés en 1994 par suite d'un renforcement de la sécurité. Avec une visite guidée écourtée, ne passant pas par la salle du Conseil de sécurité, le nombre de visiteurs a chuté. Toutefois, à la fin de l'année, un accord a été conclu entre le Département de l'information et le Bureau des services de conférence et services d'appui pour réouvrir l'accès à la salle du Conseil de sécurité ainsi qu'à l'exposition sur le désarmement. Les visiteurs y ont été sensibles et les résultats sont tangibles, puisque, au 15 mars 1995, le nombre de visiteurs était en hausse de 27 % par rapport à 1994.

Toutefois, il reste que les visiteurs sont déçus de ne pas pouvoir visiter la salle du Conseil de sécurité lorsque celui-ci est en séance, problème que le Département s'emploie à résoudre. De surcroît, la taille des groupes pour les visites guidées est limitée à 15 personnes, ce qui nuit à l'utilisation efficace des guides et creuse le déficit qui, d'après les prévisions, s'élèvera à plus d'un million de dollars pour l'exercice biennal en cours.

Le Département a utilisé les dons d'orateur de certains fonctionnaires pour des programmes de groupe, et a organisé au Siège, de mai 1994 à mars 1995, 410 réunions d'information sur des sujets intéressant l'ONU qui ont attiré 38 000 personnes. De plus, 37 conférences ont eu lieu à l'extérieur du Siège et ont été suivies par 10 650 personnes au total. Les groupes s'intéressent le plus souvent aux thèmes de la paix, de la sécurité et du maintien de la paix, mais les réunions d'information portent de plus en plus sur le développement social, et en particulier sur la participation des femmes. Le très vif intérêt que suscite l'Organisation s'est soldé par un total de 42 000 demandes de renseignements portant sur un large éventail des activités de l'ONU, surtout sur le maintien et le rétablissement de la paix et le développement social. Beaucoup s'intéressent également au cinquantième anniversaire de l'ONU.

D'une manière générale, le personnel du Département de l'information trouve que le public pose des questions de plus en plus complexes, dont les réponses exigent des recherches importantes et une liaison entre départements organiques. Le Département a prévu de faire paraître en 1995 une publication spéciale, un poster/plaquette intitulé "The Charter at Your Fingertips", guide de la Charte sous forme de questions-réponses. Par ailleurs, les participants à "L'ONU mise en scène" s'adressent de plus en plus au Département pour obtenir des pochettes d'information.

Le Département a continué de parrainer avec des organismes partenaires de l'ONU une série de manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, de la Journée des droits de l'homme et de la Journée internationale de la femme. Le Département prépare actuellement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organismes, une manifestation spéciale pour célébrer le 5 juin la Journée mondiale de l'environnement, qui mettra l'accent sur "les femmes et l'environnement".

Le Département a organisé en 1994 une exposition intitulée "A New Agenda for Human Development", en collaboration avec un certain nombre d'organismes et de programmes du système des Nations Unies, qui a été récompensée en mars 1995

par la Industrial Designers' Association. Cette exposition avait pour objectif de mettre en évidence l'étroite corrélation qui existe entre les questions à l'ordre du jour des conférences des Nations Unies sur la population et le développement, sur le développement social et sur les femmes. Présentant une double hélice, qui rappelle la structure de l'acide désoxyribonucléique (ADN) et symbolise les solutions économiques et sociales qu'il reste à trouver pour mettre en oeuvre un nouvel agenda pour le développement humain, l'exposition sera montrée à Beijing à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en septembre.

Le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) a tenu sa vingtième session à Montréal en juillet 1994 sous la présidence du Directeur de l'information de l'UNICEF. Le Sous-Secrétaire général à l'information et les directeurs de l'information de 27 organismes du système des Nations Unies ont participé à la session, dont le rapport a été présenté au Comité administratif de coordination qui l'a approuvé.

Les membres du CCINU ont longuement étudié la possibilité de faire paraître à l'échelle du système une publication sur les questions de développement qui pourrait remplacer la revue Forum du développement, laquelle a cessé de paraître fin 1992 faute de fonds budgétaires et extrabudgétaires. Plusieurs membres du Comité ont appuyé une proposition visant à utiliser les services d'une agence de presse londonienne qui, moyennant des honoraires annuels, rédigerait au moins un article par semaine sur les questions retenues par les membres du CCINU. Il a été proposé de réunir la production trimestrielle d'articles en une seule publication dont la diffusion serait plus large.

De l'avis du Département de l'information, cette proposition ne constitue pas une solution viable pour une publication à l'échelle du système et n'est pas conforme au mandat que l'Assemblée générale a confié au Département par le biais du Comité de l'information. Le Département a proposé d'étudier la possibilité de faire de sa publication bimensuelle Development Update une nouvelle publication à l'échelle du système. Le CCINU a encouragé le Département à mettre en oeuvre sa proposition pour une nouvelle publication sur les questions de développement en 1996, mais a également décidé de négocier un contrat d'un an avec l'agence de presse, en permettant aux membres du Comité qui le souhaitent de participer au partage des coûts.

Des consultations se sont également tenues lors de la session ordinaire et des deux sessions spéciales du CCINU en février et en novembre 1994, sur la mise en oeuvre d'un programme d'information à l'échelle du système touchant le Sommet mondial pour le développement social. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'information pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont également été étudiées lors de la session ordinaire et des deux sessions spéciales, qui se sont soldées par un accord sur un large éventail d'activités communes. Un additif aux directives de 1992 sur la participation du système des Nations Unies aux expositions internationales a été adopté par le CCINU, puis approuvé par le CAC. Il contient en outre des directives sur les aspects pratiques liés aux expositions.

Le CCINU a étudié différents moyens de travailler de manière plus efficace avec la télévision, a débattu de l'utilisation de la publicité commerciale dans les publications des organismes de l'ONU et des organisations apparentées, a envisagé d'autres sources de financement pour ses activités, et a examiné la question de l'organisation d'un colloque interorganisations sur les stratégies permettant de mieux faire connaître les questions de développement mondial. Les

membres du CCINU ont étudié plusieurs questions concernant le Service de liaison avec les organisations gouvernementales, dont l'existence est d'autant plus importante pour le système des Nations Unies que les activités de communication auprès des organisations non gouvernementales se multiplient. Le CCINU a tenu son atelier annuel à l'intention des directeurs de l'information des organismes bilatéraux de développement et des membres du CCINU à Copenhague en novembre 1994. L'atelier a été organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement et par l'UNICEF, en collaboration avec l'Agence danoise de développement international.

La vingt et unième session du CCINU devait se tenir en juillet 1995 à l'UNESCO à Paris. L'ordre du jour de la session comprenait en outre un examen des programmes d'information à l'échelle du système touchant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et Habitat II, une étude du réseau d'échanges d'information du CCINU et un bilan des activités de suivi du Sommet mondial pour le développement social.

Le Département a continué d'apporter son plein appui à l'UNESCO et son Programme international pour le développement des communications. En coopération avec l'UNESCO, le Département de l'information a commencé à préparer un séminaire sur les médias arabes indépendants et pluralistes, qui se tiendra à Sanaa en décembre 1995 ou janvier 1996, comme suite à l'invitation du Gouvernement yéménite. Comme les précédents séminaires régionaux qui se sont déroulés avec succès à Windhoek en 1991, à Almaty en 1992 et à Santiago en 1994, ce séminaire permettra d'évaluer les besoins et les préoccupations des médias de la région et de proposer une série de recommandations et de projets concrets.

Un projet de document sur l'Année internationale pour la tolérance (1995) a été élaboré par le Département et distribué aux centres d'information et aux bureaux extérieurs. Le Département a répondu à de nombreuses demandes de renseignements concernant la célébration de cette Année internationale et a fait largement connaître le lancement conjoint de cette célébration par le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNESCO.

ANNEXE III

Note sur les stratégies de diffusion d'informations concernant les opérations de maintien de la paix et autres opérations sur le terrain

Parallèlement à l'augmentation considérable du nombre d'opérations de maintien de la paix enregistrées ces dernières années, l'idée que le Département de l'information prenait en charge la mise sur pied et le suivi de la composante information des missions en question a gagné du terrain parmi les organismes des Nations Unies et leurs partenaires. Or, elle est loin d'être fondée.

S'il est exact que le Département diffuse des renseignements sur les opérations de maintien de la paix, il n'en est pas moins vrai qu'à d'autres égards, les compétences professionnelles du personnel et les infrastructures existantes demeurent largement inexploitées, et que, jusqu'à présent, le Département a très peu participé à la conception, la planification, la mise en oeuvre et la coordination des programmes d'information ayant trait aux opérations sur le terrain. D'autre part, on n'a pas toujours su exploiter son expérience pour sélectionner, à l'intérieur et à l'extérieur, un personnel pouvant être affecté rapidement aux missions. Dans le cas contraire, on aurait pu s'assurer que les agents d'exécution s'acquittent de leurs responsabilités et éliminer le gaspillage occasionné par le recrutement de personnel temporaire. On peut donc constater que le rôle du Département en tant qu'élément moteur et agent de coordination des activités d'information exécutées au Secrétariat – depuis longtemps reconnu par l'Assemblée générale – n'a pas encore été matérialisé dans le domaine du maintien de la paix. Il faut toutefois noter que l'année dernière, les Directeurs du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'information ont renforcé leur collaboration pour les questions liées aux activités d'information portant sur les missions de maintien de la paix.

On attend de plus en plus des activités d'information de l'ONU qu'elles contribuent à mieux faire comprendre au public les objectifs du rétablissement et du maintien de la paix, à corriger les interprétations erronées, à contrebalancer les effets d'une propagande hostile et à créer un climat favorable au bon déroulement d'une mission, ce qui constitue autant de nouveaux défis en matière d'information. Cette attente a, en outre, fait des programmes d'information un élément indispensable du succès des opérations de maintien de la paix et autres opérations sur le terrain. Il importe donc d'adopter une stratégie globale et concertée visant à améliorer la compréhension du public et à susciter l'appui nécessaire aux activités de maintien de la paix exécutées par l'ONU. Dans le supplément à l'Agenda pour la paix, le Secrétaire général souligne l'absolue nécessité de disposer de moyens efficaces en matière d'information et de les mettre en place dès les premiers stades de chaque opération sur le terrain.

Le Département de l'information diffuse des renseignements sur le maintien de la paix grâce au réseau de centres et services d'information des Nations Unies situés dans 68 pays. À l'heure actuelle, il conçoit et produit, au Siège, une large gamme de supports d'information. Les services audio-visuels du Département, eux aussi, produisent et diffusent régulièrement des renseignements sur le maintien de la paix par le biais d'émissions de radio et de télévision, du courrier électronique, de vidéos et de films.

Le Comité suggère de prendre les dispositions suivantes :

a) Pour chaque mission sur le terrain, il importe, dès les premiers stades de la planification, de mener des consultations interdépartementales et d'assurer la coordination entre le Département de l'information – élément moteur des activités d'information exécutées au Secrétariat – et les principaux départements concernés – Département des opérations de maintien de la paix, Département des affaires humanitaires et Département des affaires politiques. Le Secrétariat serait ainsi en mesure de coordonner ses efforts en matière d'information en adoptant une approche globale associant intimement l'élément de base, le message – responsabilité du Département des opérations de maintien de la paix – au moyen de diffusion, le média – responsabilité du Département de l'information;

b) La participation, dès les premiers stades, du Département de l'information permettrait d'obtenir un meilleur rapport coût-efficacité et d'éviter à la fois le chevauchement et la dispersion des ressources et des activités. Elle est en outre indispensable pour donner suite aux observations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur la planification, la budgétisation et l'administration efficaces des opérations de maintien de la paix, selon lesquelles "lorsque les activités d'information ont spécifiquement trait à une opération donnée ... les dépenses y afférentes continueront d'être imputées sur le budget de l'opération en question";

c) Dès les premiers signes laissant craindre l'émergence d'une situation d'urgence exigeant l'intervention de l'ONU, il conviendrait de lancer des consultations sur les besoins prévisibles en matière d'information et la mise au point d'une stratégie, dans le cadre d'un groupe de travail permanent interdépartemental sur des stratégies d'information, composé de représentants des Départements des opérations de maintien de la paix, des affaires politiques et des affaires humanitaires, ainsi que du Département de l'information, qui se réuniraient en fonction des besoins;

d) La coordination interdépartementale permettrait en outre au Département de l'information d'établir la liste du personnel nécessaire pour couvrir les divers aspects des activités d'information ayant trait à une opération de maintien de la paix ou autre mission sur le terrain. On pourrait ainsi gagner du temps et mettre rapidement sur pied la composante information dès le début d'une mission. Grâce à ce type de liste, qui ferait appel à des fonctionnaires du Secrétariat, des représentants des médias et des membres des délégations des États Membres possédant les compétences requises dans les domaines de l'information et des affaires politiques, on pourrait mieux organiser le recrutement et s'assurer que le personnel en question s'acquitte efficacement de ses responsabilités;

e) Afin d'aider l'Organisation à faire face à la demande de renseignements concernant les missions, le Département de l'information devrait ébaucher un ensemble de règles sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour mettre au point les stratégies d'information dans le cadre des missions et les activités connexes exécutées au Siège. Compte tenu des contraintes budgétaires communes à toutes les missions de maintien de la paix, il faudrait accorder la priorité aux besoins essentiels, en veillant à conserver le meilleur rapport qualité-prix. Dans le cadre de ce projet de règles, on devrait définir un programme d'information de base, ainsi que des activités supplémentaires qui seraient exécutées en fonction du rôle et des besoins de la mission. En effet, les programmes d'information concernant le maintien de la paix sont souvent

élaborés et exécutés de manière fragmentaire, au gré des circonstances et au dernier moment, ce qui a pour conséquences une diminution de l'impact escompté, la transmission d'un message incohérent et l'élévation du coût des activités d'information censées servir les opérations de maintien de la paix;

f) Un programme d'information intégré devrait avoir pour objectif d'améliorer l'efficacité de la mission concernée, tant dans le secteur où elle est déployée que sur le plan international, en favorisant une meilleure compréhension du mandat de l'ONU. Il devrait donc comporter deux volets : un programme interne visant la zone de déploiement de la mission et un programme externe destiné à l'ensemble de la communauté internationale, notamment les pays donateurs et ceux qui fournissent des contingents. Il conviendrait d'élaborer le programme, de définir les réalisations, de préciser les résultats escomptés et de déterminer les besoins en personnel et en matériel pour chacun de ces volets.

Une stratégie d'information intégrée viserait l'opinion publique des pays appuyant les opérations de maintien de la paix et celle des pays bénéficiaires. Une telle approche contribuerait à établir un consensus solide en faveur des missions de maintien de la paix parmi les pays qui fournissent des contingents et à créer un climat favorable au bon déroulement des missions dans les pays où elles sont déployées. En outre, on pourrait ainsi éviter le chevauchement et la fragmentation des programmes d'information, diffuser un message cohérent sur le maintien de la paix et obtenir le meilleur rapport coût-efficacité.